

Après le verdict

Achaïbou, Rebrab et Emin Auto indemnisés, Zaalane reste en prison



Acquitté, ce dimanche par le tribunal de Sidi M'Hamed qui rendait son verdict dans les dossiers du montage automobile ainsi que le financement occulte de la campagne pour le 5e mandat, Abdelghani Zaalane, ancien ministre des transports et directeur de campagne d'Abdelaziz Bouteflika, reste toutefois en prison pour répondre à d'autres accusations liées à des faits de corruption.

Présidentielle du 12 décembre :

Plus de 24 millions d'électeurs appelés aux urnes jeudi



O Plus de 24 millions d'électeurs algériens seront appelés aux urnes jeudi pour l'élection présidentielle, considérée comme cruciale et décisive pour sortir le pays de la crise politique qu'il traverse depuis plusieurs mois. Au total 24.474.161 électeurs, dont 914.308 inscrits au niveau des centres diplomatiques et consulaires à l'étranger, ont été recensés lors de l'opération de révision périodique des listes électorales, effectuée du 12 au 17 octobre dernier, par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE). Le nombre des nouveaux inscrits durant la révision pério-

dique s'élève à 289.643 électeurs, tandis que le nombre des radiés a atteint, durant la même opération, un total de 123.239 électeurs, précise l'ANIE, relevant que le nombre de l'électorat a augmenté de 165.804 électeurs, soit une hausse de 0,67%. Concernant l'encadrement de l'opération de vote, l'ANIE a fait état de la mobilisation de 501.031 encadreurs, dont 427.854 encadreurs de bureaux de vote et 66.410 encadreurs de centres de vote, outre 6.164 encadreurs des commissions électorales communales de vote, 147 encadreurs des commissions électorales de wilaya, ainsi que 456 encadreurs des commissions électorales diplomatiques ou consulaires. En outre, 61.014 bureaux de vote ont été mobilisés à travers le territoire national, dont 135 bureaux itinérants, répartis comme suit : 30.301 bureaux pour hommes, 26.569 bureaux pour femmes et 4.009 bureaux mixtes. Quant au nombre des centres de vote, il est de 13.181 centres, dont 1.756 centres pour femmes. Le président de l'ANIE, Mohamed Charfi, avait assuré.



Ouyahia et Sellal condamnés respectivement à 15 et 12 ans de prison

VÉHICULES et a prononcé des lourdes peines à l'encontre des deux anciens Premiers ministres condamnant **Ahmed Ouyahia** et **Abdelmalek Sellal**, condamnés respectivement à **15** et **12** ans de prison ferme et un million de dinars d'amende. **Abdeslam Bouchoureb**, ex-ministre de l'industrie, qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt **international** est condamné pour sa part à **20** ans de prison ferme.

Le juge rend son verdict dans l'affaire du montage des véhicules Ouyahia et Sellal condamnés respectivement à 15 et 12 ans de prison

Véhicules et a prononcé des lourdes peines à l'encontre des deux anciens Premiers ministres condamnant Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, condamnés respectivement à 15 et 12 ans de prison ferme et un million de dinars d'amende. Abdeslam Bouchoureb, ex-ministre de l'industrie, qui fait l'objet d'un mandat d'arrêt international est condamné pour sa part à 20 ans de prison ferme. Deux -ex ministres de l'Industrie Mahdjoub Bedda et Youcef Yousfi a écopé de dix ans de prison ferme, alors que l'ex ministre du transport et directeur de campagne de Bouteflika, Abdelghani Zaâlane est acquitté. Yamina Zerhouni est condamnée pour sa part à 5 ans de prison ferme. Concernant les hommes d'affaire, le patron du groupe ETRHB, Ali Haddad a été condamné à 7 ans de prison ferme, Hassan Arbaoui à six ans de prison ferme, Mohamed Bairi à 3 ans de prison ferme. Farés Sellal, le fils de l'ex-premier ministre est condamné à trois de prison ferme. Ces peines viennent confirmer la détermination de l'Etat à combattre sans merci la corruption et à en finir avec ce fléau qui a gangréné les hautes sphères de l'Etat pendant plusieurs années, causant ainsi un préjudice énorme au Trésor public et portant un coup sévère à l'économie nationale. La lutte contre la corruption se poursuit avec l'ouverture prochainement de nouveaux dossiers dans lesquels sont impliqués d'anciens hauts responsables du système de Bouteflika. Ces dossiers ont été transmis à la Cour suprême qui va convoquer les concernés, en l'occurrence d'anciens ministres et ex-walis, pour les auditionner et prendre les mesures prévues par la loi. Récemment, le général de corps d'Armée, Ahmed Gaid Salah, chef d'état-major de l'ANP, est revenu sur la corruption qui a gangréné tous les secteurs

réaffirmant que "partant du fait que la lutte contre la corruption n'admet aucune limite et qu'aucune exception ne sera faite à quiconque, cette voie sera celle que l'institution militaire veillera à entreprendre avec détermination, posant ainsi les jalons de l'affranchissement de l'Algérie du vice de la corruption et des corrupteurs avant la tenue des prochaines élections présidentielles". "Il y a lieu d'affirmer encore une fois la détermination de l'institution militaire à accompagner la justice, avec une ferme conviction et un sens élevé du devoir, ainsi que de la protéger de façon à lui permettre d'exécuter convenablement ses missions et s'acquitter judicieusement de son rôle de moralisateur, en détarrant tous les dossiers et en les traitant en toute équité quelles que soient les circonstances, de façon à faire comparaître devant la justice tous les corrompus quels que soient leur fonction ou leur rang social", avait-il souligné. "Permettre à la justice de traiter les lourds dossiers de corruption et mener ses missions à terme, est un devoir national dont l'institution militaire ressent, devant Allah, l'histoire et le peuple, l'impératif d'accomplir, quelles que soient les circonstances", a fait savoir M. Gaïd Salah. Pour lui, il apparaît "clair aujourd'hui" au peuple algérien à travers tous ces dossiers présentés devant la justice qu'"il a été procédé par le passé et de manière délibérée, à la mise en place des conditions propices à la pratique de la corruption". "Il apparaît également à travers cela que ce qu'on appelait à l'époque réforme de la justice n'était malheureusement que des paroles en l'air et des réformes creuses qui, bien au contraire, ont encouragé les corrompus à persister dans leurs méfaits et ont été parrainés pour empiéter les droits du peuple et enfreindre les lois délibérément sans



crainte et sans aucune conscience", a déploré le chef d'état-major de l'ANP. Il a, dans ce cadre, estimé que "l'heure des comptes est arrivée et le temps d'assainir notre pays de toute personne malhonnête qui s'est laissée tentée de troubler la vie quotidienne du peuple algérien par de telles pratiques et de tout ce qui a obstrué les horizons face aux Algériens et semé la peur, voire le désespoir en l'avenir". Par ailleurs, le général de corps d'Armée a souligné que tous les indices confirment que la crise économique que traverse le pays est due, "en premier lieu, à la mauvaise gestion de la part de quelques responsables qui ont bafoué le devoir et le sens de l'engagement et de la responsabilité dont ils sont tenus de porter le fardeau". La cause fondamentale de la crise économique

dont souffre le pays "est un problème de gestion en premier lieu, à savoir que les deniers publics étaient pour certains gestionnaires, de l'argent commun, voire permis, où ils se servaient à volonté quand ils voulaient en toute impunité et sans contrôle ou considération envers le poids de la responsabilité dont ils portent le fardeau". Pour lui, la responsabilité dans sa définition la plus large, la plus exhaustive et la plus correcte est "d'honorer sa parole et avoir bonne conscience et c'est une qualité qui permet à l'homme d'être à la hauteur de son engagement". "La responsabilité, dans son sens le plus profond, c'est tenir également son engagement et rester fidèle au serment. Mais ce qui paraît étrange, c'est que la gravité des dossiers présentés devant la justice au-

jourd'hui démontre que les concernés par ces dossiers ont perdu tous les attributs de l'engagement, et les exigences de la responsabilité, du fait de la mise à profit de leurs fonctions, leur influence et leur pouvoir pour transgresser les lois et enfreindre leurs limites et leurs règles", a relevé M. Gaïd Salah. Il a relevé que "cette gestion illégale a permis de créer des projets stériles et sans intérêts réels pour l'économie nationale. Ils ont été octroyés de manière sélective, et à des montants astronomiques sous forme de crédits, ce qui a perturbé la cadence du développement en Algérie. Ces pratiques viciées et immorales sont en parfaite contradiction avec la teneur des discours hypocrites de ceux qui les tenaient".

H.M

Présidentielle du 12 décembre : Plus de 24 millions d'électeurs appelés aux urnes jeudi

Plus de 24 millions d'électeurs algériens seront appelés aux urnes jeudi pour l'élection présidentielle, considérée comme cruciale et décisive pour sortir le pays de la crise politique qu'il traverse depuis plusieurs mois. Au total 24.474.161 électeurs, dont 914.308 inscrits au niveau des centres diplomatiques et consulaires à l'étranger, ont été recensés lors de l'opération de révision périodique des listes électorales, effectuée du 12 au 17 octobre dernier, par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE). Le nombre des nouveaux inscrits durant la révision périodique s'élève à 289.643 électeurs, tandis que le nombre des radiés a atteint, durant la même opération, un total de 123.239 électeurs, précise l'ANIE, relevant que le nombre de l'électorat a augmenté de 165.804 électeurs, soit une hausse de 0,67%. Concernant l'encadrement de l'opération de vote, l'ANIE a fait état de la mobilisation de 501.031 encadreurs, dont 427.854 encadreurs de bureaux de vote et 66.410 encadreurs de centres de vote, outre 6.164 encadreurs des commissions électorales com-

munes de vote, 147 encadreurs des commissions électorales de wilaya, ainsi que 456 encadreurs des commissions électorales diplomatiques ou consulaires. En outre, 61.014 bureaux de vote ont été mobilisés à travers le territoire national, dont 135 bureaux itinérants, répartis comme suit : 30.301 bureaux pour hommes, 26.569 bureaux pour femmes et 4.009 bureaux mixtes. Quant au nombre des centres de vote, il est de 13.181 centres, dont 1.756 centres pour femmes. Le président de l'ANIE, Mohamed Charfi, avait assuré, dans ce cadre, que les procédures qui seront adoptées en prévision de ce rendez-vous électoral et le système informatique qui sera utilisé pour la surveillance et l'assainissement des listes du corps électoral, "relèguera la fraude au domaine de l'impossible". Il a soutenu, également, que l'objectif derrière la Présidentielle de Jeudi prochain est "au-dessus des conceptions de certains individus", affirmant qu'elle "constituera une plate-forme solide pour les échéances électorales futures", comme elle représente "la base du changement du régime qui

n'a eu de cesse de compter sur les méthodes corrompues et disperser les coalitions devant la primauté de maigres intérêts". Le président de l'ANIE a exhorté, à cet effet, les électeurs à prendre part à ce rendez-vous "historique et crucial" que connaîtra le pays, estimant que "le futur président devra être en mesure de prendre des décisions courageuses, et le citoyen est appelé à voter en faveur de la personne qui lui semble compétente et à la hauteur de cette responsabilité". Il est à rappeler que les électeurs de la communauté nationale établie à l'étranger ont commencé à voter samedi. Ils sont 914.308 électeurs inscrits au niveau des centres diplomatiques et consulaires à l'étranger, selon le fichier électoral national électronique élaboré par l'ANIE. Le responsable de la communication de l'ANIE, Ali Draâ, avait annoncé, jeudi, que le début du vote pour le scrutin présidentiel pour la communauté nationale établie à l'étranger débutera samedi 7 décembre, alors que le vote pour les bureaux itinérants est prévu 72 heures avant le jour du scrutin du 12 décembre.

Après le verdict, Achaïbou, Rebrab et Emin Auto indemnisés, Zaâlane reste en prison



Acquitté, ce dimanche par le tribunal de Sidi M'Hamed qui rendait son verdict dans les dossiers du montage automobile ainsi que le financement occulte de la campagne pour le mandat, Abdelghani Zaâlane, ancien ministre des transports et directeur de campagne d'Abdelaziz Bouteflika, reste toutefois en prison pour répondre à d'autres accusations liées à des faits de corruption. En parallèle, le groupe Cevital, Abderrahmane Achaïbou pour Kia et EMIN AUTO, constitués en partie civile dans le premier dossier ont eu gain de cause et ont bénéficié de fortes indemnités. Ainsi, Ouyahia, Yousfi et Bedda, outre leurs peines pénales, ont été condamnés à dédommager le Groupe- Rebrab à hauteur de 10 milliards de centimes, alors qu'Achaïbou est indemnisé avec 200 milliards de centimes, plus dix autres, à charge pour les cadres du ministère de l'industrie. Egalement, EMIN Auto, est indemnisé à hauteur de 50 milliards de centimes.

Présidentielle: Toutes les dispositions organisationnelles et sécuritaires prises pour le bon déroulement du scrutin

Toutes les dispositions légales, organisationnelles et sécuritaires ont été prises pour garantir la réussite de la présidentielle du 12 décembre et permettre aux Algériens de s'acquitter de leur devoir en toute liberté et dans un climat de sécurité, soutien, depuis quelques jours, les autorités publiques. À ce propos, le Général de Corps d'Armée Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-major de l'ANP a affirmé avoir, déjà, donné des instructions "fermes" à l'ensemble des composantes de l'ANP et des services de sécurité sur "la nécessité de faire preuve des plus hauts degrés de vigilance et de disponibilité, et de veiller à garantir une sécurisation totale de ces élections afin de permettre aux citoyens à travers tout le pays, d'accomplir leur droit et devoir électoraux dans un climat de sérénité et de quiétude». Le Chef d'Etat-Major de l'ANP a exhorté, à ce titre, le corps de la Gendarmerie nationale, en coordination avec les unités de l'ANP et les différents corps de sécurité, à "prendre toutes les dispositions afin de sécuriser totalement les centres et bureaux de vote à travers toutes les régions du pays, ainsi que les bureaux itinérants dans les régions reculées, afin de garantir la réussite des prochaines présidentielles». À Biskra, le vice-ministre de la Défense nationale avait assuré, il y a quelques jours, que "toutes les mesures idoines à même de préserver au peuple algérien sa sécurité et sa stabilité et à l'Etat algérien et ses institutions vitales leur notoriété et leur pérennité ont été prises, et ce, jusqu'à atteindre l'étape de la tenue des élections présidentielles». En effet, pour la réussite de ces élections, Ahmed Gaïd Salah a soutenu que "toutes les dispositions de sécurisation de l'ensemble des étapes du processus électoral ont été prises, en sus des

mesures légales permettant de protéger la voix du citoyen et de préserver le caractère constitutionnel de ce processus national d'importance». Il a promis, à ce titre, de "faire face, avec la force de la loi, à quiconque tenterait de cibler et perturber la sérénité de cette journée décisive dans le parcours de l'Algérie et troubler ce rendez-vous électoral important et décisif". Lors de sa visite à Oran, le Général de Corps d'Armée a mis en garde, une nouvelle fois, contre toute tentative de perturber le processus électoral ou d'empêcher les citoyens d'exercer leur droit constitutionnel. "Nous mettons en garde de nouveau, la bande et ses relais, voire toute personne tentée de porter atteinte à cette démarche constitutionnelle ou de l'entraver, pour enliser le pays dans des voies périlleuses, en perturbant les élections ou en tentant d'empêcher les citoyens d'exercer leur droit constitutionnel", a-t-il averti, rappelant que "la justice et tous les organes de l'Etat leur feront face".

Les personnels de l'Armée et les services de sécurité mobilisés

Tous les personnels de l'ANP et des services de sécurité sont, ainsi, appelés à faire preuve des "plus hauts degrés de vigilance et de prudence" afin "d'avorter toute tentative malveillante ou de machination qui attenterait au bon déroulement de cet important événement et d'empêcher quiconque de perturber ce processus électoral". "Conscients de cette responsabilité vitale et de son extrême importance, nous sommes prêts à accomplir nos nobles missions et contrecarrer toutes les tentatives désespérées de porter atteinte au bon déroulement des élections, quelle que soit leur origine, afin d'amener le pays à bon port", a-t-il ajouté. Le chef d'état-major de l'ANP a estimé, dans ce



contexte, que l'Algérie a besoin de l'effort de tous ses enfants pour "surmonter, en toute sécurité, cette conjoncture, et contribuerait par conséquent à atteindre les nobles objectifs nationalistes de cet important rendez-vous électoral». Le ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, et ministre de la Culture par intérim, Hassane Rabehi a affirmé, à plusieurs reprises, que toute les mesures nécessaires ont été prises, pour "assurer le bon déroulement de l'élection présidentielle dans la transparence et sur la base des valeurs démocratiques". "L'Etat a pris toutes les mesures et assuré les conditions susceptibles de permettre au pays d'organiser une élection présidentielle transparente sur la base des valeurs démocratiques et

à la faveur des mesures sécuritaires préventives considérables à la hauteur de ce rendez-vous historique important", avait-il indiqué en marge de l'installation des membres du jury du Grand Prix Assia-Djebar du roman. Il avait estimé que la réaction du peuple sera "positive à travers une participation massive». Selon le ministre, "l'Algérien est conscient qu'en s'acquittant de son devoir électoral, il contribuera à la préservation de la sécurité et de la stabilité, conditions indispensables au développement durable de notre pays». Pour sa part, l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE) a affirmé son engagement à veiller à ce que l'élection présidentielle du 12 décembre, soit "régulière et démocratique". Intervenant lors d'une conférence

de presse consacrée à l'annonce de la liste des candidats à la présidentielle, Mohamed Charfi a renouvelé l'engagement de l'instance qu'il préside à "garantir une élection régulière et démocratique", soulignant que "ses membres sont mobilisés pour préserver le choix du peuple». Réaffirmant sa détermination à protéger les voix des citoyens et du peuple lors du scrutin présidentiel du 12 décembre, l'ANIE s'est engagée également à concrétiser l'aspiration du peuple à travers son Hirak à "élire un président de la République en toute liberté, démocratie et transparence" Elle a, à ce titre, mis en garde "quiconque tente ou même songe de s'attaquer à la volonté du peuple". Selon l'ANIE, "ces temps sont révolus".

T.M

Boukadoum à un journal italien: « Il n'y a pas de doutes sur la transparence de l'élection présidentielle »

Le ministre des Affaires étrangères, Sabri Boukadoum, a affirmé lundi, "qu'il n'y a pas de doutes sur la transparence" de l'élection présidentielle du 12 décembre prochain, "organisée pour la première fois" par une Autorité indépendante des élections (ANIE).

"Il n'y a pas de doutes sur la transparence de ce scrutin. Les prérogatives du gouvernement ont été transférées, pour la première fois, à une autorité indépendante (ANIE), composée de magistrats et de représentants de la société civile", a indiqué M. Boukadoum dans une interview au journal Corriere della Sera. Le ministre a souligné à cet effet que "chaque citoyen peut participer au contrôle avant, durant et après le scrutin". Dans le même sens, M. Boukadoum a soutenu que "le changement en Algérie est absolument pacifique", défiant quiconque de relever "de la violence dans les manifestations, mais aussi dans la réponse des forces de sécurité «À une question sur la résolution du Parlement européen sur la situation en Algérie, le ministre a re-

levé qu'"il y a certainement des attentions étrangères sur notre pays", soulignant que "refuser toute intervention extérieure est dans notre ADN". "La résolution du Parlement européen a été choquante. Une insulte. Cela aurait été compréhensible si les manifestations avaient été violentes, sans discussions avec l'opposition, s'il n'y avait pas d'élections", a-t-il affirmé, soulignant que l'Algérie "n'accepte pas des leçons de l'Europe et le Parlement européen est allé trop loin». À propos des partis de l'opposition, il a rétorqué qu'"il y a toujours eu un dialogue", déplorant que "certains renient tout cela". "Aucun gouvernement ne détient 100% des consensus. Mais maintenant les choses sont en train de changer et beaucoup qui étaient absolument contre, durant l'été, sont à présent en faveur des élections", a fait observer M. Boukadoum. "Une légitimation du changement qui passe à travers le vote, est nécessaire. Il n'y a pas d'autres options", a encore souligné le ministre. Répondant à une question sur "la résistance" de la part de l'entourage de l'ex-prési-



dent de la République, Abdelaziz Bouteflika, le ministre a affirmé que "cela n'est pas vrai", soutenant qu'"il y a déjà un changement" et que l'Algérie "n'est pas un pays figé". "Plus de 60% de la population a moins de 30 ans. Le président a changé et si vous regardez le gouvernement en place, beaucoup d'entre nous sont des technocrates sans appartenance

politique. Des décisions cruciales nous attendent en économie, en politique et en diplomatie", a-t-il poursuivi. Interrogé sur le rôle de l'Armée nationale populaire, le chef de la diplomatie algérienne a souligné que l'armée a été la garante du fonctionnement normal des institutions, rappelant que l'ANP "ne peut pas intervenir dans les décisions politiques". S'agis-

sant du "printemps arabe qui n'a pas touché l'Algérie", M. Boukadoum a rappelé qu'"après avoir souffert dans les années 90, les Algériens ont compris que les prétendus Printemps arabes n'auraient pas donné de bonnes fleurs et qu'il pouvait y avoir des mains étrangères derrière".

M.R

Les 5 candidats face à leur destin

Plus de 24 millions d'Algériens appelés aujourd'hui aux urnes à élire leur président

Après trois semaines de campagne au cours de laquelle ils ont tenté de convaincre les citoyens du bien-fondé de leur démarche, l'heure de vérité a sonné pour les cinq candidats à la présidentielle. Aujourd'hui, ils seront face à leur destin, puisque plus de 24 millions d'électeurs algériens seront appelés aux urnes pour l'élection d'un nouveau président de la République, un événement considéré comme cruciale et décisive pour sortir le pays de la crise politique qu'il traverse depuis plusieurs mois. À ce titre, toutes les dispositions légales, organisationnelles et sécuritaires ont été prises pour garantir la réussite de ce scrutin et permettre aux Algériens de s'acquitter de leur devoir en toute liberté et dans un climat de sécurité, soutiennent, depuis quelques jours, les autorités publiques. À ce propos, le Général de Corps d'Armée Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, Chef d'Etat-Major de l'ANP a affirmé avoir, déjà, donné des instructions "fermes" à l'ensemble des composantes de l'ANP et des services de sécurité sur "la nécessité de faire preuve des plus hauts degrés de vigilance et de disponibilité, et de veiller à garantir une sécurisation totale de ces élections afin de permettre aux citoyens à travers tout le pays, d'accomplir leur droit et devoir électoraux dans un climat de sérénité et de quiétude". Le Chef d'Etat-Major de l'ANP a exhorté, à ce titre, le corps de la Gendarmerie nationale, en coordination avec les unités de l'ANP et les différents corps de sécurité, à "prendre toutes les dispositions afin de sécuriser totalement les centres et bureaux de vote à travers toutes les régions du pays, ainsi que les bureaux itinérants dans les régions reculées, afin de garantir la réussite des prochaines présidentielles". À Biskra, le vice-ministre de la Défense nationale avait assuré, il y a quelques jours, que "toutes les mesures idoines à même de préserver au peuple algérien sa sécurité et sa stabilité et à l'Etat algérien et ses institutions vitales leur notoriété et leur pérennité ont été prises, et ce, jusqu'à atteindre l'étape de la tenue des élections présidentielles". En effet, pour la réussite de ces élections, Ahmed Gaïd Salah a soutenu que "toutes les dispositions de sécurisation de l'ensemble des étapes du processus électoral ont été prises, en sus des mesures légales permettant de protéger la voix du citoyen et de préserver le caractère constitutionnel de ce processus national d'importance". Il a promis, à ce titre, de "faire face, avec la force de la loi, à quiconque tenterait de cibler et perturber la sérénité de cette journée décisive dans le parcours de l'Algérie et troubler ce rendez-vous électoral important et décisif". Lors de sa visite à Oran, le Général de Corps d'Armée a mis en garde, une nouvelle fois, contre toute tentative de perturber le processus électoral ou d'empêcher les citoyens d'exercer leur droit constitutionnel. "Nous mettons en garde de nouveau, la bande et ses relais, voire toute personne tentée de porter atteinte à cette démarche constitutionnelle ou de l'entraver, pour enliser le pays dans des voies périlleuses, en perturbant les élections ou en tentant d'empêcher les citoyens d'exercer leur droit constitution-



nel", a-t-il averti, rappelant que "la justice et tous les organes de l'Etat leur feront face".

« L'Algérie a besoin de l'effort de tous ses enfants pour surmonter, en toute sécurité, cette conjoncture, et contribuerait par conséquent à atteindre les nobles objectifs nationalistes de cet important rendez-vous électoral ».

Tous les personnels de l'ANP et des services de sécurité sont, ainsi, appelés à faire preuve des "plus hauts degrés de vigilance et de prudence" afin "d'avorter toute tentative malveillante ou de machination qui tenterait au bon déroulement de cet important événement et d'empêcher quiconque de perturber ce processus électoral". "Conscients de cette responsabilité vitale et de son extrême importance, nous sommes prêts à accomplir nos nobles missions et contrecarrer toutes les tentatives désespérées de porter atteinte au bon déroulement des élections, quelle que soit leur origine, afin d'amener le pays à bon port", a-t-il ajouté. Le chef d'état-major de l'ANP a estimé, dans ce contexte, que l'Algérie a besoin de l'effort de tous ses enfants pour "surmonter, en toute sécurité, cette conjoncture, et contribuerait par conséquent à atteindre les nobles objectifs nationalistes de cet important rendez-vous électoral". Le ministre de la Communication, Porte-parole du Gouvernement, et ministre de la Culture par intérim, Hassane Rabehi a affirmé, à plusieurs reprises, que toutes les mesures nécessaires ont été prises, pour "assurer le bon déroulement de l'élection présidentielle dans la transparence et sur la base des valeurs démocratiques". "L'Etat a pris toutes les mesures et assuré les conditions susceptibles de permettre au pays d'organiser une élection présidentielle transparente sur la base des valeurs démocratiques et à la faveur des mesures sécuritaires préventives considérables à la hauteur de ce rendez-vous historique important", avait-il assuré. Il avait estimé que la réaction du peuple sera "positive à travers une participation massive". Au cours de leur

campagne, les cinq candidats ont mis en avant leurs programmes et exposé leurs visions quant aux réformes à engager pour le pays. Même si les candidats semblaient avoir des visions similaires sur plusieurs questions, leurs stratégies pour courtiser les électeurs divergent. Les présidentiables sont, en effet, unanimes sur la nécessité d'engager des réformes économiques profondes et sur l'importance de relancer le secteur agricole pour mettre fin à la dépendance aux hydrocarbures. Ainsi, le candidat indépendant Abdelmadjid Tebboune s'est engagé à soutenir et à développer l'agriculture et l'économie du savoir en vue de s'affranchir de la dépendance aux hydrocarbures et d'éradiquer le chômage. Il a affirmé que son programme prévoit le renforcement de l'économie du savoir en coordination avec les universités et les centres de recherche ainsi que le développement du secteur agricole, notamment la céréaliculture à Sétif, afin de réduire la dépendance de l'économie nationale aux hydrocarbures et de créer de nouveaux postes d'emploi. La refonte du dispositif d'organisation des élections, à savoir le code électoral, figure également dans le programme du candidat Tebboune, à travers la définition "avec rigueur" des critères et conditions exigées des candidats à l'élection aux assemblées locales, de wilaya et nationales ainsi qu'à l'élection présidentielle.

Une nouvelle Constitution "renforcera" le rôle et le pouvoir des institutions de la République, les organes de contrôle bénéficieront d'une "totale indépendance", leurs missions respectives "seront désormais orientées vers la défense des intérêts de la nation et non des personnes".

Le programme de l'ancien Premier ministre prévoit aussi de favoriser l'émergence d'une "nouvelle génération d'élus compétents et intègres", "bannir définitivement" la collusion entre argent sale et politique par des dispositions pénales. Il projette également une réforme "globale" de l'Etat dans "tous ses

démembrements et ses institutions" de la République et assurer ainsi l'avènement d'un Etat de droit au service du peuple, un Etat moderne, efficace et légitime par sa performance et un Etat stratège promoteur de développement et garant de intérêt général. Azzedine Mihoubi a promis, pour sa part, que les réformes politiques qui seront engagées "répondront aux revendications populaires exprimées par la majorité des citoyens" durant le Hirak, en consacrant l'Etat de droit et garantissant la justice sociale. À ce titre, un "large débat national" sera organisé avant d'engager un processus de révision de la Constitution, précise le programme du candidat à la magistrature suprême. Selon le candidat du RND, la nouvelle Constitution consacra, notamment, "la séparation et l'équilibre des pouvoirs et affirmera le contrôle de l'action de l'exécutif par le législatif". Elle consacra aussi "l'indépendance de la justice en accordant l'autonomie du Conseil supérieur de la magistrature par rapport au Président de la République". Une nouvelle Constitution "renforcera" le rôle et le pouvoir des institutions de la République, les organes de contrôle bénéficieront d'une "totale indépendance", leurs missions respectives "seront désormais orientées vers la défense des intérêts de la nation et non des personnes". Abdelaziz Belaid prône, de son côté, l'édification d'institutions "en mesure de refléter la puissance et la place de nouvelle République", en s'engageant pour une révision de la Constitution ainsi que l'"ensemble de textes législatifs relatifs aux réformes". Pour ce faire, il promet l'ouverture d'"espaces et création de centres d'écoute favorisant les débats et l'encouragement du dialogue à tous les niveaux afin de déterminer les repères et fondements de l'Algérie nouvelle". Le candidat du Front El-Moustakbal s'est engagé à ouvrir un dialogue "sérieux, sans exclusive avec l'ensemble des Algériens" pour diagnostiquer la situation en prévision de l'édification d'une "nouvelle République bâtie par les Algériens et fondée sur l'égalité, le travail et la loi". Il

promet, en ce sens, d'ouvrir de grands chantiers pour la révision de l'ensemble des textes réglementaires et à leur tête la Constitution en la hissant au niveau de "la Nouvelle République que nous allons édifier avec tous les Algériens". Le candidat du parti Talaia El-Houriyet, Ali Benflis, soutient que son programme électoral se veut "une transition globale" dont l'objectif est "la modernisation politique, économique et sociale du pays", répondant aux aspirations "justes et légitimes" du Hirak. Il fixe, dans ce cadre, un ensemble de priorités pour "remettre au plus tôt l'Etat national en ordre de marche" avec, en premier lieu, des "institutions légitimes du sommet à la base", et en mobilisant le peuple autour d'un "projet national" dans lequel il pourra voir une "traduction fidèle" de ses ambitions et de ses aspirations. Le candidat propose, à cet effet, "une transition politique sous la forme d'une transition démocratique", reposant sur "sept chantiers prioritaires: institutionnel, constitutionnel et judiciaire, ainsi que des chantiers sur les libertés, les droits, les médias, la moralisation de la vie publique en général et de la vie politique en particulier, ainsi que la gouvernance moderne". Selon lui, il s'agit, tout particulièrement, de "transformer l'Etat national en un Etat de droit ainsi que de la refonte des ordres constitutionnel et institutionnel de manière telle que l'exercice des responsabilités politiques soit soumis, en permanence, au contrôle". Le candidat du mouvement El-Bina, Abdelkader Bengrina, promet, de son côté, de bâtir une "Algérie nouvelle" à travers des réformes politiques et constitutionnelles "profondes" dans le cadre d'un dialogue national "global, représentatif et sans exclusive", ouvert à tous les acteurs quelle que soit la tendance. Ce dialogue sera un espace qui permettra à toutes les franges de la société de faire des propositions dans un cadre "démocratique" et dans la "transparence", en vue de sortir le pays de la crise et retrouver la dynamique de développement.

Exécution du budget de 2016: Plusieurs dysfonctionnements relevés

La Cour des Comptes, a relevé, dans son rapport d'appréciation sur l'exécution du budget de 2016, inclus dans le cadre de son rapport annuel, publié au dernier journal officiel, plusieurs dysfonctionnements relatifs à la gestion des dépenses budgétaires. Sur les résultats de l'exécution de la loi de finances 2016, la Cour relève une compression des dépenses de 12,29%, outre un redressement des recettes budgétaires de 10,13%, soit de 462,34 milliards (mds) de DA, qui reste tout de même inférieur à l'augmentation réalisée en 2015 (16,30%). Cela a contribué à réduire le déficit budgétaire à 1.517,36 Mrds de DA (y compris dépenses imprévues), soit -53,12% par rapport aux prévisions de l'année et -46,96% comparativement aux réalisations de l'exercice précédent. Cependant, le déficit budgétaire reste, souligne la Cour, "surévalué", par l'imputation sur le budget de l'Etat des dépenses dites imprévues, qui sont, soutient-elle, "insuffisamment renseignées et qui ne sont pas de nature à asseoir les règles de transparence et de rationalité budgétaires". La Cour a également observé "le non-respect des règles d'octroi et d'utilisation des crédits nécessaires répondant à des besoins réels". Les dépenses budgétaires ont été réalisées à hauteur de 6.543,49 mds de DA en 2016, dont 4.326,91 mds de DA en dépenses de fonctionnement (66,13% en structure), 2.031,26 mds de DA au titre des dépenses d'équipement (31,04%) et 185,32 mds de DA en dépenses imprévues (2,83%). Rappelant que la gestion de ces dépenses a été caractérisée par des mesures de plafonnement de certaines dépenses, en dehors des dépenses du personnel, et de gel d'opérations d'équipement, instituées dans l'optique de rigueur, d'économie et de rationalisation des dépenses budgétaires, la Cour souligne que ces mesures "n'observant pas les principes d'autorisation et de prévision". Les mesures en question ont été, en outre, "pratiquées de manière peu orthodoxe donnant lieu à d'importants montants impayés (augmentation de la dette), dans un contexte marqué par un manque de rigueur



dans la prévision et où des reliquats considérables sont affichés, à savoir 480,423 mds de DA pour les dépenses de fonctionnement et 3.955,417 mds de DA pour l'équipement", observe la Cour dans son rapport. Les dépenses incompressibles continuent à être prééminentes, en premier rang les dépenses du personnel, en augmentation par rapport à 2015 (+4,65%), avec une proportion de 54,39%, suivies des interventions publiques (28,77%). Les transferts sociaux marqués par une hausse de 7,77% par rapport à 2015, se sont élevés à un montant global budgétisé de 1.841,57 mds de DA soit l'équivalent de 9,83% du PIB. Le niveau de ces transferts témoigne, selon la Cour, "des difficultés à contenir ce type de dépenses". D'une part, leur gestion, à travers les contributions et les subventions accordées aux différents établissements et organismes publics, se heurte à des difficultés de suivi et d'efficacité, d'autre part, à assurer leur couverture face à une conjoncture davantage fragilisée par la chute tendancielle des cours du pétrole et de la raréfaction des sources de financement, explique-t-elle. Par ailleurs, la ventilation par secteur d'activité laisse apparaître, poursuit la Cour, une "faible absorption des crédits d'équipe-

ment, mis en place par l'Etat pour le développement des secteurs. Ainsi, le programme d'investissement a enregistré un taux de consommation en dessous de la moyenne soit 38% contre 36% en 2015, d'où d'importants reliquats de crédits, soutient la Cour des Comptes. Les programmes communaux de développement (PCD) n'ont été exécutés qu'à hauteur de 47,73%, leur gestion ayant été marquée, fait observer la Cour, par "plusieurs insuffisances en l'absence, entre autres, d'une planification et de programmation au niveau de plusieurs communes, l'absence des programmes de développement annuels et pluriannuels et le manque de maturation des projets". L'absence de critères de répartition des crédits et la non-participation des citoyens et des acteurs locaux aux choix des priorités d'aménagement et de développement économique, social et culturel, dans les conditions prônées par les pouvoirs publics à même d'assurer le développement durable de la collectivité et améliorer le niveau de vie des citoyens a été également relevée. Pour ce qui est des comptes spéciaux du Trésor, ils ont dégagé, à la fin 2016, un solde créditeur de 2.950,552 mds de DA, contre 5.919,101 mds de DA en 2015, soit une régression de

50,15% (-2.968,553 mds de DA). La même tendance a été enregistrée en 2015 par rapport à 2014 avec une baisse de 28,61% (-3.622,815 mds de DA). Ce résultat, est imputable, principalement, aux comptes d'affectation spéciale (CAS) qui ont dégagé un solde créditeur de 4.532,154 mds de DA contre 7.381,712 mds de DA en 2015. Dans son rapport, la Cour évoque des insuffisances dans la gestion de ces comptes. "Les insuffisances dans la gestion des CAS demeurent de mise, particulièrement celles liées aux modalités de financement et à la mobilisation des fonds. Aussi, une sensible élévation du solde débiteur des comptes de prêts est constatée, surtout ceux destinés à l'habitat et au Fonds national de l'investissement et résulte des faibles niveaux de recouvrement", précise-t-elle. En matière des recettes budgétaires, elles ont atteint 5.026,13 mds de DA en 2016, composées, en majorité, de ressources ordinaires avec 3.343,58 mds de DA (66,52%) suivie de la fiscalité pétrolière pour 1.682,55 mds de DA (33,48%). Une amélioration est constatée par rapport à 2015, propulsée par les recettes fiscales (+5,58%) et les autres recettes (+442,158 mds de DA avec un taux de progression de 194,43%) liés au produit de la

contribution de la Banque d'Algérie, tandis que les recettes ordinaires et la fiscalité pétrolière ont emprunté une tendance inverse, manifestée par des taux négatifs respectifs de -28,08% et de -2,34%. Concernant le déficit global du Trésor, qui a reculé à -2.054,61 mds de DA en 2016, contre -2.806,244 mds de DA en 2015, son redressement résulte, notamment de l'augmentation des profits des comptes spéciaux du Trésor apurés ou clôturés. Le financement des déficits, cumulés par le Trésor, a été majoritairement assuré par les ressources du FRR dont 2.370,352 mds de DA ont été affectées en 2016. A noter que la Cour des Comptes exerce sa mission consultative des avant-projets de lois de règlement budgétaire (APLRB) conformément à la Constitution et l'ordonnance 95-20 de 1995, modifiée et complétée, relative à la Cour, qui prévoit, dans son article 18, que "la Cour des comptes est consultée sur les avant-projets annuels de lois de règlement budgétaire". Les rapports d'appréciation qu'elle établit à cet effet, au titre de l'exercice considéré, sont transmis par le Gouvernement à l'institution législative avec le projet de loi y afférent.

M.M

Retraite: Rachat des années pour les jeunes recrutés dans le cadre du DAIP

Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Hassan Tidjani Haddam, a fait état, lundi à Alger, de la possibilité pour les jeunes recrutés dans le cadre du Dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) de racheter des années de cotisations à la retraite, et ce, suite à l'amendement de la loi sur la retraite, notamment l'article 10 bis. "Le Gouvernement a adopté une décision importante et historique pour la titularisation définitive et graduelle des jeunes affiliés au dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) et au dispositif d'insertion sociale des jeunes diplômés", a rappelé Tidjani Haddam à l'occasion de l'ouverture du Salon régional des Start-up. Soulignant que cette opération, qui a débuté grâce aux efforts de tous les secteurs concernés, "touchera plus de

470.000 bénéficiaires", il a précisé que la première phase concernera courant 2019 un total de 160.000 bénéficiaire et que ces jeunes pourront à la faveur de l'amendement du texte législatif relatif à la retraite "racheter" des années de retraite. Il a réitéré que ces procédures ont été prises par le Gouvernement pour l'appui et la promotion des start-up, pierre angulaire de la politique d'accès à l'économie du savoir et de création de la richesse et de l'emploi. De son côté, le Directeur général de l'emploi et de l'insertion au ministère du travail, Mohamed Charaf-eddine Boudiaf a indiqué, dans une déclaration à l'APS, que cette décision s'inscrit dans le cadre du décret exécutif relatif à la titularisation des bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle et d'insertion sociale des jeunes diplômés, gérés par



le Ministère de la solidarité nationale, ajoutant que "tous les bénéficiaires seront insérés définitivement dans le cadre d'un programme graduel qui donnera la priorité à l'ancienneté". La première

étape, qui concerne 160.000 bénéficiaires, s'étale entre octobre et décembre 2019, la deuxième étape est prévue l'année prochaine et concernera 105.000 bénéficiaires, dont l'ancienneté au dispositif varie entre

3 et 8 ans, tandis que la troisième concerne les fonctionnaires (100.000), dont l'ancienneté est de moins de 3 ans, et sera mise en œuvre en 2021

A.B

Le Monde

De l'administration

Quotidien National d'Information

**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ
POUR VOS PUBLICITÉS**

Pour plus de détails contactez nous au :



023 95 70 70

Ou par Email au :



monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ

Le Monde
De l'administration

Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GÉNÉRAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

RÉDACTEUR EN CHEF

A.SALIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145636147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIFFUSION

QUEST- CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

Finances

La Cour des Comptes formule 25 recommandations pour la rationalisation de la dépense publique et transparence dans la gestion des ressources

La Cour des Comptes, qui vient de publier son rapport annuel au journal officiel, a formulé, dans le cadre de l'appréciation de l'avant-projet de loi portant règlement budgétaire de 2016, vingt-cinq (25) recommandations pour une rationalisation de la dépense publique et une utilisation efficiente et transparente des ressources en Algérie. Sur ces recommandations, sept (7) sont nouvelles, douze (12) ont été reconduites à partir des rapports précédents et six (6) ont été reformulées, souligne la Cour qui, depuis sa création en 1980, n'a rendu publics que deux rapports annuels (en 1995 et 1997). Les principales recommandations de la Cour ont trait au respect des prescriptions de la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances, particulièrement les règles de l'annualité, de spécialisation et de transparence budgétaire (enregistrement comptable, dépenses imprévues, clôture des CAS et transfert au compte de résultats). La Cour recommande, dans ce sens, de bien maîtriser les prévisions des recettes (manuel et guide de prévision, annexes explicatives, une forte coordination entre les intervenants), de consentir l'effort nécessaire en matière de recensement fiscal annuel, de mieux encadrer les services des interventions et de mettre en place les mécanismes de contrôle à travers l'élaboration d'une cartographie de risque en matière fiscale et douanière, en vue de localiser le nombre de contribuables défaillants, le volume de leurs activités et les lieux de leur exercice, en plus d'une planification des vérifications en vue de porter les corrections et modifications adéquates sur les déclarations produites. Elle préconise, dans le même cadre, l'amélioration des conditions de recouvrement des ressources ordinaires et l'établissement de procédures claires permettant le suivi des avantages fiscaux à toutes les étapes, avec une plus grande maîtrise dans l'élaboration des budgets et dans l'exécution des

dépenses publiques, de façon à répondre à des besoins réels et soutenables budgétairement, à travers la mise en place de systèmes d'information consolidés avec des outils de pilotage de la performance des services publics. La Cour invite les autorités à accorder plus de rigueur et d'efficacité dans l'octroi des dotations, au titre du soutien de l'Etat aux produits alimentaires de base, aux produits énergétiques, à la couverture de certaines dépenses des secteurs de la santé et de l'éducation, à travers l'instauration d'un fichier ciblant les couches sociales les plus défavorisées. Elle les incite, en outre, à parer à la dépendance, quasi-totale des établissements publics, du budget de l'Etat, dans un contexte marqué par la contraction des capacités financières du Trésor public, en vue d'atténuer, un tant soit peu, le volume de financement de l'Etat, par, notamment, la prise de mesures tendant à l'amélioration de leurs ressources propres par l'exercice d'activités génératrices de revenus. Les donneurs d'ordre sont également invités à se conformer au strict respect des dispositions du décret exécutif 98-227 du 13 juillet 1998, modifié et complété, relatif aux dépenses d'équipement de l'Etat en termes, notamment de maturation des projets, et à déterminer, hiérarchiser et prioriser les programmes d'équipement œuvrant à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La Cour recommande de faire participer les citoyens et les acteurs locaux aux choix des priorités d'aménagement et de développement économique, social et culturel, dans les conditions prônées par les pouvoirs publics, et encourager les initiatives prises par certaines communes. De même, elle préconise de garantir une utilisation rationnelle et efficace des crédits accordés aux PCD devant assurer le développement durable de la collectivité et l'amélioration du niveau de vie des citoyens et mettre en place un système de régulation de la répartition des crédits entre les communes et qui prend en



considération les spécificités locales existantes. Dans son rapport d'appréciation sur l'exécution du budget de 2016, inclus dans son rapport annuel, la Cour a relevé plusieurs dysfonctionnements dans la gestion des dépenses publiques, relatifs notamment au non-respect des règles d'octroi et d'utilisation des crédits, aux difficultés à contenir les transferts sociaux, à la faible exécution des programmes communaux de développements (PCD), au faible recouvrement des impôts, aux insuffisances dans la gestion des CAS et au manque de transparence des dépenses dites imprévues. Institution supérieure de contrôle a posteriori des finances de l'Etat, des collectivités locales, des établissements et entreprises publics, la Cour des comptes, est instituée par l'article 190 de la constitution de 1976, et mise en place en 1980. Actuellement, elle est consacrée par l'article 192 de la Constitution de 2016 et régie par l'ordonnance 95-20 du 17 juillet 1995, modifiée et com-

plétée, relative à la Cour des Comptes. Sa mission principale consiste à favoriser l'utilisation régulière et efficiente des ressources, moyens et fonds publics, à promouvoir l'obligation de rendre compte et la transparence et de contribuer au renforcement de la prévention et de la lutte contre toute les diverses formes de fraudes et pratiques illégales ou illicites. Elle a une compétence administrative et juridictionnelle et investie d'un mandat universel de contrôle sur tous les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les institutions, les établissements, organismes et entreprises publics, de toute nature. La Cour est consultée sur les avant-projets annuels de la loi de règlement budgétaire et peut également être consultée sur les avant-projets de textes relatifs aux finances publiques. Pour l'exercice de ses missions, la Cour est organisée en huit (8) chambres nationales à compétence sectorielle et neuf (9) chambres à compétence territoriale

chargées, dans leur ressort géographique, du contrôle des comptes et de la gestion des collectivités territoriales et des organismes et établissements qui leur sont rattachés. Elle est dotée également d'une chambre de discipline budgétaire et financière spécialisée dans la prise en charge des dossiers de discipline budgétaire dont elle est saisie. La Cour comprend un censorat général qui assure le rôle de ministre public, et un bureau des rapporteurs généraux. Elle dispose aussi de services administratifs et de départements techniques de soutien à l'activité de contrôle. Au plan international, la Cour est membre de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), de l'Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (AFROSIAI) et de l'Organisation arabe des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ARABOSAI).

F.R

Modalités de traitement des comptes devises des particuliers: Les explications de la Banque d'Algérie

Les mesures adoptées dans le traitement par les banques des opérations sur les comptes devises des particuliers s'inscrivent dans le cadre des directives de la Banque d'Algérie (BA), visant à promouvoir l'inclusion financière, a précisé la BA dans une nouvelle note adressée aux banques et établissements financiers. Suite aux questions et aux interrogations qui ont été soulevées concernant les modalités pratiques en matière de traitement par les banques des opérations sur les comptes devises de leur clientèle, la Banque d'Algérie a indiqué que "les mesures à adopter dans le traitement desdites opérations, doivent continuer à s'inscrire dans le sillage des directives figurant dans les notes N° 01-2018 du 14 février 2018 et N° 02-2018 du 19 juin 2018 de la Banque d'Algérie", lit-on dans le document de la BA. "Les banques sont invitées, dans le cadre de la

promotion de l'inclusion financière relative à l'épargne en devises des particuliers, à faciliter l'ouverture desdits comptes et de leur alimentation, à l'instar de ceux libellés en monnaie nationale, dans le respect du dispositif législatif et réglementaire en vigueur", selon la même source. Cela étant rappelé, a-t-elle poursuivi, "sans se départir de l'observation de la diligence et du devoir de vigilance, nécessaire" en matière de connaissance de leurs clients et de la cohérence des opérations (versements, virements, retraits, des mouvements opérés et de la marche du compte...), initiées sur les comptes des clients, au regard de leur profil, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur relatives à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Etant entendu, que "les seuils de référence fixés par voie

légale et réglementaire, se rapportent aux déclarations douanières que doivent observer les voyageurs résidents et non-résidents, en provenance de ou à destination de l'étranger, en conséquence, toute disposition contraire est nulle et non avenue", a ajouté la note de la BA. Pour rappel, le ministre des Finances, Mohamed Loukal avait précisé récemment à l'APN que la dernière note de la Banque d'Algérie (BA) relative à l'obligation de déclarer l'origine des dépôts bancaires en devises "concerne exclusivement les étrangers". La BA avait demandé aux banques dans une correspondance datée du 27 octobre écoulé, que " toute alimentation d'un compte devises pour un montant égal ou supérieur à l'équivalent de mille (1.000 euros) doit être appuyée, préalablement, par une déclaration douanière d'importation de ce montant". Le ministre a rappelé qu'il avait personnelle-



ment exempté les citoyens, en juin 2018, lorsqu'il était gouverneur de la BA, de déclarer la source d'alimentation en monnaie nationale et en devises. " Cette mesure incitative a permis de drainer environ 500 millions de

dollars en nouveaux dépôts en seulement sept (7) mois", avait indiqué M. Loukal, mettant l'accent sur l'impératif d'asseoir "la confiance entre le client, l'administration et les banques".

N.I

Bechar: Poursuite du vote dans le bureau itinérant de la commune frontalière de Béni-Ounif

L'opération de vote pour les élections présidentielles du 12 décembre se poursuit "dans de bonnes conditions" hier au niveau du bureau itinérant de la commune frontalière de Béni-Ounif (100 km au nord de Bechar), a-t-on appris de la délégation de wilaya de Bechar de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE). Les 2.456 électrices et électeurs inscrits sur les listes électorales de ce bureau itinérant, qui sont localisés à travers les localités rurales et éparses de Rosf-Ettayba, Fendi, Oued-Lakhdar et Oued-Namous et qui avaient commencé à voter lundi, continuent aujourd'hui d'accomplir leur devoir électoral, en présence de représentants des candidats en lice à cette présidentielle et ceux de l'ANIE, a-t-on précisé. L'opération de vote se déroule normalement au niveau de ce bureau itinérant où la caravane électorale mobile sillonne de vastes étendues pour faciliter la tâche aux électeurs de ces régions éparses et rurales, au titre du dispositif électoral local", a-t-on signalé. Les élections présidentielles du 12 décembre débiteront aussi 24 heures réglementaires avant la date du scrutin présidentiel à travers huit (8) autres bureaux itinérants au niveau des zones rurales et éparses de la commune de Bechar (Zousfana) et de la wilaya déléguée de Béni-Abbés (Timoudi, Béni-Abbes, Zghamra, Hjira, Bouhdid, Boukhlof, Ksar El-Ma, Hassi-Abdallah, Bent Chark, Timahgarine, Marhouma, Bchir, Idigh, Boudib, Ksiksou et Hassi-Erratma), selon l'ANIE. (APS)

Oum El Bouaghi : Labellisation du fromage traditionnel "Bouhezza"

Le fromage traditionnel "Bouhezza", produit du terroir de la wilaya d'Oum El Bouaghi, a été labellisé par le Comité national de la labellisation, qui s'est récemment réuni au siège du ministère de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, a-t-on appris hier auprès de l'association "Imsenda" de promotion et de protection de l'appellation du fromage "Bouhezza". A ce propos, Samir Messaïli, en charge de la labellisation du fromage "Bouhezza", membre de cette même association et du comité



spécialisé qui a étudié le cahier des charges de la labellisation de ce produit traditionnel, a affirmé que ce comité a été présidé par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Cherif Omari, en personne. La réunion du Comité national de la labellisation, qui comprend 21 membres, a regroupé des représentants de plusieurs secteurs en relation avec la labellisation, en plus du président de l'association Imsenda pour la promotion et la protection de la dénomination "Bouhezza", Kheireddine Mazouz, a précisé la même source. M. Messaïli a ajouté que la prochaine étape qui interviendra après la labellisation du fromage "Bouhezza" consiste en la signature de la décision par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche afin d'enregistrer le produit en dernier lieu au Centre national de la propriété intellectuelle afin de le protéger. La même source a aussi fait savoir que le fromage "Bouhezza" est "le troisième produit labellisé à travers le pays", après Deglet Nour de la région de Tolga, dans la wilaya de Biskra, et les figues sèches de Beni Maouche, dans la wilaya de Bejaia

Chirurgie de la Scoliose sévère: 46 interventions effectuées à la Csorvat d'Oran depuis 2016

Pas moins de 46 patients atteints de scoliose sévère ont été opérés à la clinique spécialisée en chirurgie orthopédique et rééducation fonctionnelle des victimes d'accidents du travail (CSORVAT) d'Oran durant les trois dernières années, a-t-on appris mardi de cet établissement public relevant de la Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS). Cette chirurgie lourde a été entamée dans la clinique en 2016, avec seulement deux interventions, puis 20 en 2017 et 24 autres en 2019. En 2018, ces chirurgies ont été arrêtées faute de moyens et d'équipements, a-t-on fait savoir auprès de la direction de cette structure sanitaire, notant que cette intervention coûte jusqu'à 120.000 euros à l'étranger tandis qu'elle se fait à moins d'un million DA (100 millions de centimes). La décision prise en 2016 représente un gain énorme pour la caisse de l'Etat puisque elle contribue à réduire la facture des transferts à l'étranger, a-t-on souligné. Depuis 2011, plus de 530 prothèses totales de la hanche, 130 prothèses totales du genou et 16 de l'épaule ont été posées, sachant que la clinique a fait appel à des spécialistes étrangers pour ces actes chirurgicaux lourds ainsi que pour la formation des chirurgiens de la clinique. La clinique a récemment obtenu la certification ISO 9001 version 2015 qui est une norme internationale de qualité et de gestion. Cette norme définit des exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité pour les organismes souhaitant améliorer en permanence les prestations et mieux satisfaire les clients.

Ouargla: Des aides humanitaires au profit des nécessiteux de la wilaya

Une caravane de solidarité portant sur la distribution d'aides humanitaires au profit des familles nécessiteuses vivant en zones enclavées de quatre communes de la wilaya d'Ouargla s'est ébranlée hier d'Ouargla, à l'initiative de la direction locale de l'Action sociale (DAS). Organisée en coordination avec l'antenne régionale de l'agence de développement social (ADS), cette caravane cible 150 familles nécessiteuses vivant dans les régions enclavées et frontalières sur le territoire des communes de Hassi-Benabdallah, Sidi-Khouiled, Ain El-Beida et El-Borma, a indiqué le DAS d'Ouargla, Abdelatif Beggas. Cette caravane de solidarité, dont le coup d'envoi a été donné par le wali d'Ouargla, Aboubakr Seddik Boucetta, regroupe 13 véhicules acheminant des produits de large consommation, des articles de couchage, des trousseaux scolaires, ainsi que d'autres équipements et appareillages pour personnes aux besoins spécifiques, a fait savoir M. Beggas. Coïncidant avec la saison hivernale, cette action de solidarité avec les familles défavorisées s'inscrit dans le cadre du programme du ministère de la Solidarité nationale, la famille et de la condition de la femme portant attribution d'aides de solidarité aux familles nécessiteuses et la prise en charge de leurs préoccupations. Une caravane similaire sera initiée prochainement en direction des familles nécessiteuses d'autres régions enclavées de la wilaya.

El-Oued Les populations des zones éparses de la bande frontalière votent pour la présidentielle



Les électeurs parmi les populations dans les zones éparses et rurales sur la bande frontalière ont commencé à voter mardi au niveau des bureaux itinérants mis à leur disposition, dans le cadre de l'élection présidentielle du 12 décembre. Six bureaux itinérants ou le vote est réglementairement avancé de 48 heures ont été retenus pour couvrir les communes de Taleb-Larbi, Douar El-Ma et Benguecha, à raison de deux bureaux par commune, a expliqué le coordinateur de wilaya de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Said Benberdi. L'opération de vote a débuté ce matin dans de "bonnes conditions" et les électeurs parmi les populations nomades ont commencé à affluer pour glisser leur bulletin dans l'urne, a affirmé à l'APS l'encadreur du bureau de vote itinérant du village Chabab, dans la commune de Taleb-Larbi (80 km d'El-Oued), D. Lotfi, en relevant une affluence "acceptable" en ce début de vote. Après avoir accompli leur devoir électoral, plusieurs citoyens ont motivé leur vote par une volonté de contribution à la construction d'un Etat moderne à travers des pratiques

démocratiques, et seul moyen de préserver la stabilité et la sécurité du pays. A ce propos, D. Abdallah (40 ans), cadre du secteur de l'éducation, a indiqué être venu voter par conviction du rôle des élections dans la consécration des principes démocratiques pour l'édification d'un Etat moderne et civilisé, un avis partagé aussi par R. Hocine (27 ans), éleveur, dont le vote est, dit-il, pour la stabilité du pays. Les représentants de deux candidats à la présidentielle du 12 décembre, Abdelaziz Belaid et Ali Benflis, ont soutenu qu'à ses premières heures, l'opération de vote dans les bureaux itinérants est "bien encadrée" et n'a connu aucun dépassement. Vingt-deux (22) bureaux itinérants ont été désignés à travers la wilaya d'El-Oued pour cette élection présidentielle (6 bureaux ou le vote est avancé de 48 heures, 12 autres de 24 heures, et les 4 restants le jour du scrutin), avec sur leurs listes 10.452 électeurs et électrices. Le fichier électoral pour l'ensemble de la wilaya d'El-Oued est de 358.224 inscrits répartis sur 191 centres électoraux coiffant 900 bureaux de vote, dont 22 itinérants.

Bureaux itinérants de Naama : Début de l'opération de vote



L'opération de vote a débuté mardi à 8 heures à travers les 15 bureaux itinérants consacrés pour les zones éloignées et les nomades disséminées à travers les vastes steppes de la wilaya de Naama, dans le cadre de l'élection présidentielle du 12 décembre. Ces bureaux itinérants concernent 9.639 électeurs et électrices répartis sur sept communes que sont Naama, El Byodh, Kasdir, Ain Sefra, Tiout, Asla et Sfisifa, où l'opération de vote a été avancée réglementairement de 48 heures dans le cadre de « procédures organisationnelles strictes » sous la supervision de la délégation de wilaya de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), a souligné le coordinateur de la délégation, Bendjedid Fethi. Tous les moyens humains et matériels nécessaires ont été fournis aux caravanes des bureaux itinérants afin de permettre aux inscrits sur les listes électorales d'accomplir le devoir électoral dans de « bonnes conditions » à travers les différents villages et points de nomades, a-t-il affirmé, signalant que ces bureaux itinérants sont accompagnés de représentants des cinq candidats à cette élection présidentielle. La wilaya de Naama compte un corps électoral de 167 233 inscrits dans 77 centres et 404 bureaux de vote dans 12 communes. En outre, 2 559 cadres ont été mobilisés pour cette opération, selon la délégation de wilaya de l'ANIE.

En plus de la présence en force des industries militaires Djellab affirme la participation de 500 entreprises nationales publiques et privées à la Foire de la production nationale

Le ministre du Commerce Saïd Djellab a affirmé, lundi à Alger, que la 28^{ème} édition de la Foire de la production nationale sera marquée par la participation de plus de 500 entreprises nationales publiques et privées et une présence en force des industries militaires. Lors d'une conférence de presse au siège de la Société algérienne des foires et des expositions Pins Maritimes (Safex), le ministre a précisé que la 28^{ème} édition de la Foire de la production nationale, prévue du 19 au 28 décembre, verra la participation de plus de 500 entreprises nationales publiques et privées et des startups outre une forte présence des industries militaires. Le ministre a précisé que plus de 120 entreprises nationales participantes activent dans différents domaines, notamment les industries manufacturières et alimentaires, l'industrie du ciment et la sidérurgie. Cette édition offrira l'occasion à plus de 50 startups d'exposer leurs expériences au niveau d'un pavillon qui "sera une véritable pépinière d'idées et d'opportunités", a-t-il ajouté, estimant que cette manifestation constituera, pour les opérateurs, l'occasion d'asseoir une vision commune de l'avenir de la production nationale et de faire connaître les capacités de produc-

tion de chaque exposant outre celles de l'industrie militaire. Le ministre du Commerce a mis en avant l'importance des activités parallèles, citant les conférences et les rencontres professionnelles réunissant les entreprises publiques et leurs paires privées pour examiner les opportunités d'intégration, une rencontre sur le marketing dans les entreprises publiques et une autre sur le financement des startups avec la participation de représentants des banques et des entreprises. La 28^{ème} Foire de la production nationale verra le lancement d'une campagne de sensibilisation pilote à travers la wilaya d'Alger pour encourager les boulangeries à utiliser les sacs en papier au lieu des sacs plastiques, a encore fait savoir le ministre. Par ailleurs, le 19 décembre sera la date du lancement d'une autre campagne en faveur de la numérisation et du e-paiement. Le ministre a saisi cette occasion pour annoncer que 2020 sera l'année de l'ouverture sur l'investissement étranger, après la suppression de la règle 51/49 régissant l'investissement étranger en Algérie, dans la loi de Finances 2020. Dans le cadre de la diversification et la promotion du produit national, M. Djellab a évoqué la création de zones industrielles spécifiques, ajoutant



que la priorité sera accordée aux zones frontalières du Sud du pays afin de jouer le rôle de locomotive de l'intégration économique de l'Algérie en Afrique. Il a indiqué que l'objectif de ces opérations, qui seront lancées successivement, est l'élaboration d'une vision claire à moyen et long terme pour une économie nationale compétitive encourageant les jeunes et l'innovation et permettant au pays de jouer un rôle économique pionnier en Afrique et en Méditerranée.

De son côté, le Directeur général de la Safex Tayeb Zitouni a mis en avant la croissance qu'a enregistré ces deux dernières années la Foire de la production nationale, devenant la plus importante manifestation organisée par la SAFEX. Cette Foire qui occupera une superficie de 22.352 m², enregistre, pour la 3^e année consécutive, la participation des entreprises relevant de l'Armée nationale populaire (ANP) avec un total de 16 unités de production dans les domaines de l'in-

dustrie navale et aéronautique, l'industrie électronique et les énergies renouvelables, outre le textile et la mécanique. Concernant la répartition de l'activité économique, les organisateurs ont fait état de 50 entreprises dans le domaine de l'industrie de montage, 27 entreprises dans le domaine de l'industrie électrique et électronique et 69 autres activant dans le domaine de l'industrie chimique et pétrochimique.

M.O

Mines (ANAM) 28 offres techniques retenues pour 13 sites d'exploitation à Tamanrasset



Vingt-huit (28) offres techniques ont été retenues pour l'exploitation de 13 sites de marbre et de granite dans la wilaya de Tamanrasset, a indiqué hier à Alger le président du comité de direction de l'Agence nationale des activités minières (ANAM), Djamel Khelouf. L'ANAM a procédé à l'ouverture des plis de 29 soumissionnaires qui ont présenté leurs offres techniques suite à l'avis d'appel d'offres national et international pour la 49^e session d'adjudication de 13 permis miniers destinés exclusivement aux pierres décoratives marbre et granite dans la wilaya de Tamanrasset. Sur le nombre global de ses offres techniques lancées en novembre dernier, 28 ont été retenues contre seulement une (01) offre rejetée pour non conformité de document au cours de cette séance d'adjudication en présence des soumissionnaires. Désormais, une commission ad hoc est chargée de l'étude et de l'analyse des offres techniques acceptées. Les soumissionnaires des offres techniques éli-

gibles, conformément aux dispositions du cahier des charges, seront invités à déposer leur offre financière le 25 décembre prochain. Comme pour les plis techniques, l'ouverture des plis financiers se fera également en séance publique et en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants. A noter que cette opération, dans sa 49^{ème} session d'adjudication a été lancée par le ministère de l'Industrie et des Mines à travers l'ANAM pour la création d'un pôle minier dans la wilaya de Tamanrasset, destiné à ces roches décoratives. Selon le ministre, l'objectif attendu consiste en la création d'un nouveau pôle minier spécialisé en roches décoratives, principalement en granite et marbres "dans une région à fort potentiel minier". Pour rappel, la précédente session d'adjudication (48^e) a été lancée en mars de cette année. Elle concernait 8 gisements miniers et 21 carrières répartis sur 15 wilayas du pays. Il en avait résulté l'attribution de 18 permis miniers pour un montant global de 497 millions de DA.

Port d'Annaba: 460000 tonnes de ciment exportées vers les marchés africains

Des quantités de 460.000 tonnes de ciment (clinker) de la cimenterie CILAS dans la wilaya de Biskra ont été exportées "depuis décembre 2018 à fin novembre 2019" via le port d'Annaba, a-t-on appris mardi des responsables de la direction commerciale de cette entreprise portuaire. L'exportation de cette matière brute vers les marchés africains vient en concrétisation de la stratégie nationale de promotion des exportations hors hydrocarbures et l'encouragement des activités économiques productives et créatrices de richesses, a-t-on précisé. Les services commerciaux du port d'Annaba prévoient la réalisation d'un volume d'exportation de 500.000 tonnes de ciment clinker, a-t-on souligné de même source,

rappelant que la première opération d'exportation de cette substance avait eu lieu en décembre 2018 depuis ce port vers un pays de l'Ouest de l'Afrique. En plus du clinker, le port d'Annaba exporte d'autres substances brut hors hydrocarbures, comme "le laitier du haut fourneau" du complexe sidérurgique Sider El-Hadja (formé de constituants non ferreux, des fondants et des cendres de coke), a-t-on fait savoir de même source, affirmant que ce complexe avait déjà commencé l'exportation de cette matière et d'autres produits sidérurgiques. Le phosphate, l'ammoniac et d'autres produits agricoles figurent parmi les principales matières exportées via le port d'Annaba, a-t-on noté.

ONIL Arrêt d'approvisionnement de 4 laiteries en poudre de lait pour non respect de la Loi

L'Office national interprofessionnel du lait et des produits laitiers (ONIL) a arrêté l'approvisionnement de quatre laiteries en poudre de lait, destinée à la production de lait pasteurisé au prix soutenu, pour non respect de Loi, a-t-on appris, du directeur du soutien auprès de cet organisme public. Cette décision est due au non respect par ces laiteries (dont le nom n'a pas été divulgué), des "conventions signées avec l'ONIL, les engageant à l'exploitation exclusive de la poudre de lait dans la production de lait pasteurisé, dont le prix est soutenu et fixé à 25 da le sachet", a indiqué Tarek Benhocine. Il a ajouté que ces laiteries, qui ne bénéficieront plus à l'avenir de la poudre de lait, "utilisaient cette dernière (poudre de lait) dans la fabrication de produits dérivés du lait", ce qui est, a-t-il souligné "en contradiction avec la législation régissant cette activité économique". Le responsable a fait part, au titre des actions initiées en vue de mettre un terme à ce type de « dépassements » à l'origine de "perturbations dans la distribution du lait", a-t-il dit, "de l'organisation de visites surprises, en coordination avec les directions des wilayas, au niveau des laiteries bénéficiant de l'approvisionnement en poudre de lait". Ces visites visent la "vérification, sur place, de l'utilisation de la poudre de lait conformément à la loi", a-t-il souligné. Sachant que le ministère

du Commerce avait promulgué en 2017, de concert avec le ministère de l'Agriculture, un décret exécutif interdisant le changement d'orientation de la poudre de lait soutenue destinée aux familles. Selon M. Benhocine, l'ONIL distribue une moyenne mensuelle de près de 8000 tonnes de poudre de lait, au profit des laiteries du pays. "Un volume sujet à des changements chaque année", a-t-il observé. A noter, également, que l'ONIL a enregistré une hausse sensible des quantités de lait produites, à l'échelle nationale, durant ces dix dernières années. La "production nationale de lait a atteint les 850 millions de litres, contre 350 millions de litres en 2009", a indiqué M. Benhocine, estimant néanmoins qu'elle demeure "en deçà des besoins nationaux, en la matière" a-t-il indiqué.



Construire sa stratégie grâce au modèle VIP

Nombreux sont ceux qui se servent du mot stratégie à mauvais escient. La stratégie, elle est aussi souvent évoquée lors des réunions mais elle est souvent mal comprise par les équipes car peu explicite. Elle sert parfois de justificatifs pour accepter ou refuser et elle est donc loin du rôle qu'elle doit jouer. Le modèle VIP vous permet de développer une stratégie qui vous portera vers la croissance et vous évitera nombre d'écueils. Pouvez-vous résumer votre stratégie en quelques phrases ? Quels sont vos priorités d'allocation de ressources (financières, humaines, matérielles) ? Sans stratégie clairement définie, vous risquez de piloter votre entreprise à vue, selon les opportunités, au péril de sa rentabilité. Comme l'affirme le dicton populaire, « Pour faire du chiffre, il suffit de dire toujours oui, mais pour faire du profit, il faut dire parfois non. » Or, pour savoir quand dire non, il est impératif d'avoir défini une ligne directrice : une stratégie.

Construire une stratégie, c'est réaliser des compromis entre ce que vous devrez abandonner et ce sur quoi vous ne devrez jamais transiger. Cet arbitrage entre l'accessoire et le stratégique nécessite un temps de réflexion dont un entrepreneur, par nature, ne dispose pas toujours. Comment mener concrètement ce processus complexe ? Pour simplifier les choses, gardez à l'esprit que la construction d'une stratégie d'entreprise repose sur trois dimensions fondamentales.

1. Comment générer un écart positif et lucratif entre le coût et la valeur ?

Votre stratégie doit avoir pour objectif de dégager durablement un profit, qui vous permettra de financer la croissance, de lancer des of-

fres nouvelles et de rémunérer vos parties prenantes (collaborateurs, actionnaires, banquiers...). Or, la génération de profit pérenne impose que vos clients valorisent votre offre au-delà de ce qu'elle vous coûte. La stratégie consiste ainsi, pour un coût C, à créer dans l'esprit de vos clients une valeur $V = C + P$, où P sera votre profit. Cette équation résume le modèle économique de votre entreprise (son business model) : comment générer un écart positif et lucratif entre le coût et la valeur ? C'est en créant une valeur supérieure à ses coûts (grâce à l'originalité et à la qualité de son offre, à son image et à son réseau de partenaires) qu'Apple dégage des marges dignes du luxe.

2. Comment mettre ses concurrents au tapis ?

Il ne suffit pas de définir un bon système de création de valeur, car si celui-ci peut être aisément imité, d'autres entreprises finiront par vous copier. Or, si vous avez la même stratégie que vos concurrents, vous n'avez pas de stratégie. Vous basculerez alors dans la guerre des prix, au péril de vos marges. Il est donc indispensable que votre modèle économique soit protégé de l'imitation : il faut que votre entreprise détienne un avantage concurrentiel. Pour cela, vous devrez ériger des barrières à l'entrée, fidéliser vos clients ou encore détenir des ressources uniques. Dans tous les cas, votre stratégie peut consister soit à faire quelque chose de différent de ce que font vos concurrents, soit à faire différemment la même chose qu'eux.

3. Comment cerner son périmètre ?

Une fois que vous avez défini un système de création de valeur difficilement imitable, il vous reste à le déployer sur un périmètre d'ac-



tivité pertinent. Quels marchés viser ? Quels segments de clientèle ? En BtoB ou en BtoC ? Sur quelles zones géographiques ? Que faut-il faire soi-même ? Que peut-on confier à des prestataires ? Afin d'éviter le risque de dérive opportuniste dans lequel tombent beaucoup d'entreprises, partez du principe que la stratégie consiste à définir ce que l'on ne fera pas : en tant qu'entrepreneur, vous devez décider ce qui sera exclu de votre périmètre d'activité, afin de vous concentrer sur ce qui doit véritablement focaliser votre attention, vos ressources et votre énergie.

4. Valeur, Imitation et Périmètre : le VIP de la stratégie !

Toute décision qui entre dans ce triangle VIP peut être considérée comme stratégique. En fait, si vous

êtes capable de répondre à ces trois questions (Quel est mon modèle économique ? Quel est mon avantage concurrentiel ? Quel est mon périmètre d'activité ?), vous avez déjà résolu l'essentiel des problèmes que se posent les stratèges, qu'ils soient entrepreneurs, dirigeants de grands groupes ou consultants.

Pour explorer ces trois questions, vous pouvez mobiliser toute une panoplie d'outils et de concepts que vous trouverez dans les meilleurs manuels de stratégie. Ces grilles d'analyse, ces schémas et ces matrices vous serviront également à expliciter vos ambitions d'une manière directement compréhensible par vos investisseurs. Pour élaborer votre modèle économique, construisez ainsi votre chaîne de valeur, hiérarchisez les forces de la concurrence à l'œuvre

dans votre industrie et déduisez-en des facteurs clés de succès. Définissez votre avantage concurrentiel en choisissant votre stratégie générique, en dessinant un canevas stratégique et en identifiant vos ressources et compétences. Enfin, délimitez votre périmètre d'activité à l'issue d'une démarche de segmentation, au travers de l'identification de groupes stratégiques et grâce à une analyse de la valeur au long de votre filière.

Pour autant, quels que soient les outils mobilisés, souvenez-vous que ce ne sont que des outils. Leur raffinement méthodologique ne doit jamais vous écarter de ces trois questions clés :

- Quelle est mon offre (V) ?
- Quelle est ma différence (I) ?
- Quelle est ma cible (P) ?

k.a

Planification de la relève



La planification de la relève est un processus d'identification, de recrutement, de formation et de mentorat d'employés présentant un rendement élevé tout comme un potentiel à occuper un poste de direction. Il s'agit de les préparer à devenir des dirigeants ou des hauts dirigeants lorsque de tels postes se libéreront. Elle permet à l'entreprise de poursuivre ses activités lors des changements au sein de l'équipe de direction, que ces changements soient planifiés ou non.

En général, la planification de la relève comprend les tâches suivantes :

- l'évaluation des besoins actuels et futurs en fonction du plan stratégique de l'entreprise et des objectifs des programmes ou des projets prioritaires;
- l'identification des employés dont les compétences, les talents et le potentiel répondent le mieux aux besoins de l'entreprise;
- l'élaboration de plans pour gérer les lacunes en matière de compétences ou de ca-

pacités pouvant être présentes lors du départ d'un ou de plusieurs dirigeants clés.

La planification de la relève devrait porter sur tous les postes clés, non seulement ceux de gestionnaires ou de cadres supérieurs. On doit envisager tous les postes difficiles à pourvoir en raison des compétences, de l'ancienneté ou de l'expérience.

Si la planification de la relève suggère généralement le développement et l'encadrement de talents internes, il peut également inclure le recrutement externe (trouver des candidats à l'extérieur de l'entreprise susceptibles de pourvoir un poste clé) pour répondre rapidement aux changements de direction.

Il serait judicieux pour les petites entreprises de comprendre et de documenter le travail effectué par des personnes clés, ce qu'ils font et comment ils le font. Il s'agit de la première étape d'un plan de relève efficace

s.i

Plan d'exportation



Un plan d'exportation décrit la façon dont une entreprise établira ou développera ses activités à l'échelle internationale. En général, le plan définit les éléments suivants :

- Les marchés cibles potentiels
- Des objectifs précis et les mesures à prendre pour les atteindre

- Les ressources nécessaires
- Les résultats attendus

Un plan d'exportation détaillé et réaliste aide les entrepreneurs à évaluer les risques et les avantages potentiels d'exploiter leurs activités à l'étranger. Il offre une perspective claire pour atteindre leurs objectifs d'affaires.

s.i

Pari passu

Le pari passu (expression latine pour « pied d'égalité ») est un accord de financement qui accorde à plusieurs prêteurs un droit de réclamation égal aux actifs utilisés pour garantir un prêt. Si l'emprunteur est incapable de satisfaire aux conditions de paiement, les actifs peuvent être vendus, et chaque prêteur reçoit une part égale du produit en même temps. Cela diffère de la plupart des accords impliquant plus d'un prêteur, car ils établissent habi-

tuellement une hiérarchie de remboursement où certains prêteurs ont priorité quant au calendrier de paiement et aux montants. On peut aussi utiliser le terme pari passu dans d'autres contextes de financement où les différentes parties ont un droit de réclamation égal ou selon l'ancienneté (par exemple, les testaments, les fiducies, les obligations, les différentes catégories d'actions).

s.i

Faire son bilan personnel et professionnel avant de se lancer dans la création de son entreprise

Se lancer dans la création d'entreprise implique la capacité à se remettre en question et donc se connaître. Se remettre en question signifie de faire un bilan aussi personnel que professionnel et bien cerner ses atouts. Se lancer dans la création d'une entreprise n'est pas un choix anodin, ni un simple acte de volonté comme tant d'autres. Alors avant de se lancer, faire son bilan personnel et professionnel fait partie des incontournables. Dans le passage du désir à l'action, il y a d'abord l'exploration de l'idée, puis sa vérification, enfin son partage et sa transformation en projet. Mais la lecture de son désir n'est pas toujours chose facile, tant elle fait appel à notre histoire et à nos fantasmes, à nos croyances comme à nos valeurs.

Désirer changer de métier, c'est s'engager dans un choix identitaire : de salarié à entrepreneur

Ce passage va entraîner dans son sillage de nombreux bouleversements, car devenir entrepreneur c'est prendre le risque de chambouler tout un univers de normes et de représentations de soi rassurantes. Chacun construit au fil du temps une certaine organisation de sa vie, en aménageant des espaces privés et publics étanches, afin de se protéger. Entreprendre, c'est faire le choix de remettre en question cette organisation, c'est mélanger, imbriquer, articuler sans relâche des sphères jusqu'alors bien isolées les unes par rapport aux autres. La création d'entreprise peut être analysée comme un phénomène englobant et radical, qui implique l'individu dans sa totalité en tant qu'être humain, un phénomène qui risque de cannibaliser les pensées, les émotions et le temps de l'entrepreneur sans laisser de reste.

Comment se préparer alors à la radicalité de l'acte entrepreneurial ?

Comment s'autoriser à faire ce choix identitaire ? Comment pré-



voir ses conséquences sur soi et ses proches ? C'est ici qu'intervient le rôle du bilan, avec ou sans accompagnateur ; c'est ici que l'entrepreneur en devenir ne peut faire l'économie de l'analyse de ses motivations et de ses contraintes personnelles et professionnelles. Réfléchir à son désir de création, en comprendre les ressorts profonds, envisager les changements et en parler autour de soi, se faire aider si besoin dans cette exploration, voilà quelques étapes indispensables pour le créateur potentiel. Prendre le temps de la réflexion alors que le désir de création se vit dans l'urgence, alors que la fenêtre d'opportunité, une fois identifiée, pousse à l'action immédiate... Et pourtant, pour construire un nouveau trajet professionnel solide et pérenne, ce temps de la réflexion et du bilan est incontournable. De même que le dialogue avec ses proches, car ils seront inévitablement affectés, eux-aussi, par le changement. Il faudra donc s'assu-

rer de leur soutien, de leur confiance, de leur envie de participer à cette nouvelle vie d'entrepreneur. Ce n'est qu'après que le projet de création pourra se déployer librement, avec pour seules contraintes les obstacles et les défis extérieurs.

Faites votre bilan personnel et professionnel

Vous pouvez créer une page Word qu'il sera aisé de compléter ou bien de le rédiger sur papier.

- Ma situation actuelle
 - Votre situation professionnelle
 - Votre situation personnelle,
 - Vos contraintes familiales.
 - Mon expérience professionnelle
 - Les secteurs d'activité,
 - Les métiers,
 - Les missions confiées,
 - Les savoir-faire*
 - Vos principales sources de satisfaction et d'insatisfaction.
- *Attention !
Distinguez : Ce que vous savez faire et que vous faites avec plaisir / Ce que vous savez faire mais que

vous n'aimez pas faire / Ce que vous ne savez pas faire mais que vous aimeriez faire.

- Mes diplômes, langues et formations
 - Toutes les formations (même courtes ou celles qui paraissent anecdotiques).
 - Seriez-vous prêt(e) à en suivre de nouvelles ? Lesquelles ?
- Mes loisirs
 - Vos centres d'intérêt et loisirs passés, présents et rêvés.
 - Souhaiteriez-vous intégrer l'une de ces passions dans votre projet futur ?
- Les secteurs d'activités
 - Quels sont vos secteurs de prédilection ?
 - Pour quelles raisons ?
 - Classez-les par ordre prioritaire.
- Mes motivations
 - Qu'est-ce qui vous pousse à entreprendre ?
 - Quels sont vos objectifs ?
 - Comment saurez-vous que vous les avez atteints ?
- Mes valeurs

Décrivez vos valeurs

- la famille,
 - l'argent,
 - la reconnaissance sociale,
 - l'épanouissement...
- Et classez-les par ordre prioritaire. Comment ces valeurs pourraient être présentes dans votre futur projet ?

Portraits croisés

1. Réalisez votre portrait, en vous décrivant tel que vous pensez être,
2. Faites-le réaliser par au moins deux personnes de votre entourage, en vous inspirant des grands domaines suivants :
 - votre tempérament, vos qualités, vos défauts
 - vos compétences
 - les environnements, les métiers, les secteurs d'activité dans lesquels vos proches vous verraient bien évoluer, même si les domaines sont très éloignés de ce que vous faites aujourd'hui ou de ce que vous avez fait par le passé.

b.m

Prêt à versement forfaitaire

Avec un prêt à versement forfaitaire, le paiement final comprend une grande partie du capital (montant initial emprunté).

Les prêts à versement forfaitaire permettent à l'emprunteur de négocier le montant du capital payable à la fin de la durée du prêt. Les deux options les plus courantes sont :

-L'emprunteur rembourse une partie du capital ainsi que les intérêts (honoraires du prêteur pour le prêt) sur une base mensuelle et rembourse le solde du capital à la date d'échéance du prêt (lorsque le prêt est dû).

-L'emprunteur paie des versements mensuels d'intérêts seulement, puis rembourse tout le capital lorsque le prêt vient à échéance.

Les prêts à versement forfaitaire conviennent aux entreprises en quête d'options de remboursement souples et d'exigences prévisibles sur leur flux de trésorerie, pourvu qu'elles puissent s'assurer d'effectuer le paiement forfaitaire final. Souvent, on refinance le

paiement forfaitaire à la date d'échéance (ou avant). Ainsi, l'ancien prêt est réglé puis remplacé par un nouveau prêt avec une nouvelle date d'échéance. Les exemples suivants démontrent comment fonctionnent les deux principaux types de prêts à versement forfaitaire.

Option 1: Paiements mensuels du capital, solde dû à la date d'échéance

Montant: 1 000 000 DA
Paiements mensuels du capital: 60 paiements mensuels de 8 333,33 DA pour un total de 500 000 DA
Versement forfaitaire du capital: 500 000 DA dans cinq ans

Option 2: Un paiement de capital unique dû à la date d'échéance du prêt

Montant: 1 000 000 DA
Paiements mensuels du capital: 0
Versement forfaitaire du capital: 1 000 000 DA dans cinq ans
Cet arrangement permet aussi à l'emprunteur d'effectuer des paiements supplémentaires forfaitaires en cours de durée du prêt.

Prêt capitalisé à l'échéance

Dans le cas d'un prêt capitalisé à l'échéance, les paiements périodiques de l'emprunteur ne comprennent que les intérêts, sans le montant du capital du prêt. Une marge de crédit constitue un bon exemple d'un prêt capitalisé à l'échéance. Comme il n'y a pas de paiements de capital, les exigences de remboursements mensuels sont faibles. On peut également les rembourser, puis réemprunter sans pénalité. Cela les rend très flexibles.

En général, un prêt capitalisé à l'échéance est un prêt à taux variable avec une limite prédéfinie (montant maximum). Habituellement, on l'établit au taux préférentiel majoré d'un pourcentage d'intérêt pour tenir compte du risque pris par le prêteur (par exemple, taux préférentiel majoré de 1,5 %). Il n'y a généralement pas de durée ni de période d'amortissement. Tant que l'on effectue les paiements régulièrement ces prêts peuvent courir indéfiniment.

Le prêt capitalisé à l'échéance peut être garanti ou non garanti,

selon la situation. La plupart des prêts capitalisés à l'échéance sont des marges de crédit. Moins fréquemment, cela peut être un prêt à vue, remboursable au prêteur en totalité à tout moment. Ces prêts sont généralement faits pour accorder à des personnes les fonds nécessaires pour acheter un partenariat d'affaires, faire une injection de capitaux propres dans l'entreprise, ou en guise de capital provisoire à court terme pour couvrir les coûts immédiats.

Prêt personnel

Un prêt personnel (aussi appelé prêt à la consommation) fait référence à toute situation où un particulier emprunte de l'argent à des fins personnelles, y compris investir dans une entreprise.

Tous les prêts personnels ont trois éléments communs :

- Preuve de la dette (billet à ordre)
- Un montant emprunté (capital)
- Le coût d'emprunt (taux d'intérêt)

Lorsque les modalités de remboursement d'un prêt sont remplies, le billet à ordre est retiré. Si les versements du prêt ne sont pas

effectués comme il a été convenu, le prêteur peut utiliser le système juridique pour récupérer son argent. Les hypothèques pour les maisons ou les chalets constituent des prêts à la consommation, mais ne sont habituellement pas considérés comme des prêts personnels.

On peut rembourser les prêts personnels de différentes façons dont :

- Par paiements d'intérêt seulement
- Par versements complets ou partiels
- Par versements égaux, mensuels, combinés
- Par versements égaux, mensuels sur le capital et l'intérêt
- Par paiements d'intérêts seulement, avec un montants forfaitaires périodiques
- Par paiements d'intérêts seulement, avec un versement forfaitaire
- Par paiements accélérés ou décélérés

Les prêts personnels peuvent être garantis ou non garantis.

S.I

L'aquaculture

Le terme "aquaculture" est utilisé pour qualifier la culture d'organismes aquatiques (poissons, algues, crustacés, mollusques...) en milieu fermé (bassin, rivière, étang). Pratiqué depuis plusieurs milliers d'années en Asie, ce système de "domestication" des ressources marines connaît un essor considérable à l'échelle mondiale depuis une trentaine d'années, notamment dans les pays en développement.

L'aquaculture (ou halieuculture, ou aquiculture, terme en usage au début du XXe siècle et préconisé par l'Académie française) est le terme générique qui désigne toutes les activités de production animale ou végétale en milieu aquatique. L'aquaculture se pratique dans des rivières ou dans des étangs, en bord de mer. On parle dans ce cas de « cultures marines » ou mariculture). Certains systèmes de récifs artificiels ou dispositifs attracteurs et de concentration peuvent être assimilés à de l'aquaculture, dès lors qu'il y a offre directe en nourriture ou en support (indirectement produite à partir de remontée d'eau chargée en minéraux par exemple). Elle concerne notamment les productions de poissons (pisciculture), de coquillages (conchyliculture), de crustacés (astaciculture et pénéculture), de coraux (coraliculture) ou encore d'algues (algoculture). L'aquaculture est l'une des réponses apportées à la surpêche et aux besoins croissants de poisson. En 2008, elle fournissait dans le monde 76,4 % des poissons d'eau douce, 68,2 % des poissons diadromes, 64,1 % des mollusques, 46,4 % des crustacés et 2,6 % des poissons d'eau de mer consommés par l'homme. Elle est parfois utilisée pour d'autres motifs que la consommation alimentaire, par exemple en Europe via de nombreuses « stations piscicoles » construites de 1850 à 1870, dans les Alpes notamment pour fournir du poisson de réempoisonnement (ou repeuplement) de rivière ou d'étangs de pêche, pour la pêche de loisir, les concours de pêche (avec des risques de pollution génétique ou de diffusion de pathogènes)... ou au Japon pour réintroduire dans l'environnement les crevettes ou des ormeaux là où ces animaux ont été surexploités ou ont disparu pour d'autres causes (pollution, etc.).

Histoire

L'aquaculture apparaît en Égypte et en Chine au IVe millénaire av. J.-C.. Elle pouvait concerner des espèces élevées pour l'alimentation, ou pour d'autres raisons (poissons d'apparat tels que les carpes Koï, élevage alimentaires de carpes et tilapia, ou encore culture de plantes aquatiques dont l'ipomée, la châtaigne d'eau, la truffe d'eau et le lotus). Les mandarins élevaient le carassin et ils ont créé de grandes fermes aquacoles. L'élevage et la sélection de carpes Koï a commencé il y a plus de deux mille ans.

Une aquaculture extensive existait dans toute l'Europe dès le Moyen Âge, exercée dans une multitude de mares et de réseaux d'étangs. Au XXe siècle, la Dombes reste un lieu important de pisciculture, avec présence d'espèces sélectionnées pour avoir moins d'arêtes. Au Moyen Âge, le moine Aquarius était chargé des élevages de poissons qui servaient de nourriture, lors du

Carême entre autres. Les rivières elles-mêmes étaient localement des lieux de production, par exemple près des moulins à eau, en amont des barrages où les meuniers nourrissaient et attiraient des poissons avec leurs déchets (riches en vers de farine et autres invertébrés) dont des truites de mer. Des viviers marins, parfois en forme de navire ou de ponton ont existé où l'on pouvait conserver ou engraisser des poissons ou crustacés (langoustes notamment). La première éclosion de truite semble dater de 1741 (créée par Stephan Ludwig Jacobi), plus d'un siècle avant l'ouverture de la première éclosion des États-Unis (1853) et du Japon (1877). La truite arc-en-ciel (supportant mieux le régime concentrationnaire des élevages industriels) est importé des É.-U. en Europe par les élevages qui la diffuseront largement de 1925 aux années 1930 avant de connaître des problèmes d'épidémies dans les élevages).

À la fin du XXe siècle et au début du XXIe siècle, avec la reproduction artificielle (ponte induite par injection d'hormone ou hypophysation), la production aquacole augmente de façon spectaculaire, plus vite que toute autre production de denrées alimentaires, notamment pour les saumons et truites, pour les crustacés, les moules, les palourdes et les ormeaux dans les années 2000. Alors que la production aquacole mondiale représentait moins d'un million de tonnes en 1950, elle est d'environ 50 millions de tonnes en 2008. Cette augmentation a un impact environnemental direct (ex. destruction de mangroves pour y installer des élevages de crevettes) et indirect (par la production de farines alimentaires par



alimentaire. Ils sont appelés « Frankenfish » (pour le personnage du roman Frankenstein ou le Prométhée moderne et fish signifiant poisson en anglais) par les groupes anti-OGM aux États-Unis. Ces associations sont préoccupées par les éventuels risques sur la santé. Elles pointent également du doigt le fait que du poisson OGM s'échappant des fermes puisse éradiquer le poisson sauvage. L'aquaculture a contribué au développement ou à la circulation de maladies qui sont redoutées des aquaculteurs en raison des pertes qu'elles peuvent occasionner.

Les différents types d'aquaculture

-L'aquaponie, polyculture extensive intégrant sous forme de sym-



exemple, dont les farines de poissons, ou encore par l'usage d'antibiotiques, de traitements hormonaux ou de biocides). Le développement de vaccins aquacoles a pu localement fortement réduire les teneurs des effluents en antibiotiques. Des variétés de poissons génétiquement modifiés sont à l'étude, le but étant à la fois d'augmenter la productivité, mais aussi rendre financièrement possible l'aquaculture de variétés populaires auprès des consommateurs et qui sont normalement non adaptées à l'aquaculture, comme le saumon AquaAdvantage, développé par AquaBounty Technologies. Une controverse importante existe sur ces poissons OGM inventés en France et développés au Canada, mais non autorisés sur le marché

biose poissons, mollusques, et une multiplicité de végétaux, lesquels se nourrissent des déjections elles-mêmes transformées par des bactéries ;
-La pisciculture, c'est-à-dire l'élevage de poissons ;
-La conchyliculture, l'élevage de coquillages. Les types les plus courants de conchyliculture sont : l'ostréculture (élevage des huîtres), l'halioticulture (élevage des ormeaux), la mytiliculture (élevage des moules), la pectiniculture (élevage de coquilles Saint-Jacques ou de pétoncles), la vénériculture (élevage des palourdes), la cérastoculture (élevage des coques) ;

-L'élevage de crustacés :

L'astaciculture est l'élevage des écrevisses,

La pénéculture (élevage de crevettes de mer et de crevettes d'eau douce),

les crevettes « gambas » sont élevées en grande quantité au Brésil, la crevette impériale ;

-L'algoculture, c'est-à-dire la culture d'algues.

-L'aquaculture multitrophique intégrée (AMTI).

Économie

L'aquaculture a produit 68,3 millions de tonnes de poisson et plantes aquatiques en 2008, dont 28,8 millions de tonnes de poisson, alors qu'au début des années 1950, la production mondiale ne dépassait pas le million de tonnes.

La part de l'aquaculture dans la production totale de poisson était en 2008 de 36,9 %, contre 30 % en 2002, 8 % en 1980 et 4 % en 1970. La Chine représente 71 % du marché. Un peu plus de la moitié (57,7 %) des fermes sont en eau douce et élèvent des cyprinidés (carpes) et des cichlidés (tilapias). Dans les élevages marins, on élève surtout des saumons, du thon, des daurades, des bars, des mollusques dont les huîtres et les moules, ainsi que des crustacés comme les crevettes. Quant à la production de plantes aquatiques, elle se monte à 13,9 millions de tonnes en 2004, principalement représentée par la laminaire japonaise (4,5 millions de tonnes), le wakamé (2,5 millions de tonnes) et le nori (1,3 million de tonnes). Les principaux pays producteurs sont la Chine (10,7 millions de tonnes), les Philippines (1,2 million de tonnes), la Corée du Sud (0,55 million de tonnes) et le Japon (0,48 million de tonnes).

Avec une croissance annuelle moyenne de 8,8 % depuis 1970, il s'agit de la plus grande expansion dans le secteur de la production alimentaire. Au cours de la même période, la pêche a progressé de 1,2 %, l'élevage terrestre de 2,8 %. Les pays qui ont enregistré la plus forte croissance annuelle moyenne, hors algoculture, entre 2000 et 2008 sont la Birmanie (27,1 %), le Vietnam (22,1 %), le Chili (10,1 %), l'Indonésie (10 %) et l'Égypte (9,3 %).

En 2008, l'aquaculture employait environ 10 800 000 personnes dans le monde, dont un peu moins de la moitié (5 millions) en Chine.

Qualités nutritionnelles du poisson d'élevage

Les qualités nutritionnelles du poisson d'élevage sont parfois inférieures à celles du poisson sauvage, comme c'est le cas du saumon d'élevage, qui contient souvent moins d'oméga-3 que le saumon sauvage. Pour lutter contre la diffusion des maladies dans les fermes aquacoles à haute densité, les éleveurs utilisent médicaments et antibiotiques pouvant affecter la santé des consommateurs. Du vert malachite, un composé chimique potentiellement cancérigène utilisé pour traiter les parasites, est régulièrement retrouvé dans le poisson d'élevage d'origine chinoise malgré son interdiction en 2002.

Aquaculture et changement climatique

Contrairement aux élevages d'animaux terrestres, l'élevage de poisson ne rejette pas de méthane. De plus, l'algoculture participe au captage du CO2 atmosphérique. La montée des océans provoquée par le réchauffement climatique pourrait affecter l'aquaculture car de nombreuses fermes sont situées dans les régions côtières.

Impact environnemental

L'aquaculture présente des avantages et inconvénients par rapport à d'autres types d'élevage : Un des avantages est que le poisson d'étang ne dépense pas de calorie pour se réchauffer et peu pour se déplacer. Ainsi, 1 mégacalorie sous forme d'aliment ingéré permet de produire 20 g de protéine de poisson, contre 10 pour le poulet, 6 pour le porc et 2 pour les bovins. Les fermes aquacoles classiques (intensives) s'implantent au détriment de l'écosystème côtier, en particulier des mangroves dans la zone tropicale, comme c'est le cas des élevages de crevettes en Thaïlande.

Des poissons s'échappent fréquemment de cages ou d'élevages, représentant une menace lorsqu'il s'agit d'espèces exogènes, de poissons malades ou parasités, ou une source de pollution génétique lorsque ce sont des souches OGM ou sélectionnées ..

L'usage massif de médicaments est source de pollution des eaux côtières et présente un risque pour les poissons sauvages environnants, de même que les rejets de déchets issus de l'élevage intensif.

Un kilogramme de poisson d'élevage nécessite la capture de trois (truite portion) à sept (très gros bars) kilogrammes de poissons sauvages (capelans, anchois) pour leur alimentation, moins pour des poissons comme les silures, qui valorisent très bien les protéines végétales et l'amidon. À l'état sauvage, on estime qu'il faut dix kilogrammes de « poisson fourrage » pour produire un kilogramme de poisson carnassier (le poisson sauvage dépense beaucoup plus d'énergie pour échapper à ses prédateurs et pour se nourrir dans la nature que dans une ferme), l'essentiel de la consommation des pays occidentaux. Un élevage respectueux de l'environnement se concentrera sur les poissons herbivores, ou élèvera lui-même les poissons destinés au « fourrage » afin de ne pas détourner les ressources des prédateurs sauvages. Néanmoins, il est difficile de ne pas introduire dans la chaîne alimentaire des poissons contaminés par divers métaux ou polluants organiques, d'autant plus que les poissons piscivores sont âgés ou en tête de réseau trophique, avec notamment des problèmes avec le mercure.

Une alternative véritablement durable à l'aquaculture conventionnelle est testée actuellement par l'IRD (Institut de recherche pour le développement). Elle vise à nourrir les poissons d'élevage par des larves d'insectes (Black soldier Fly, *Hermetia illucens*) elles-mêmes nourries par des déchets agricoles. En Indonésie, il faudrait 180 tonnes de tourteaux d'huile de palme pour produire 60 tonnes d'insectes (ainsi que du compost agricole) puis 25 tonnes de poissons. Ce procédé pourrait être facilement adapté à d'autres climats ainsi qu'à d'autres cultures moins controversées que l'huile de palme. Le centre Songhaï, au Bénin, a mis en place une filière de valorisation des sous-produits agricoles pour la production des asticots de mouches domestiques à grande échelle et leur utilisation dans l'alimentation animale (nombreux poissons d'eau douce mais aussi cailleteaux, dindonneaux...). Comparativement à l'élevage d'animaux terrestres, l'aquaculture présente l'avantage de nécessiter moins de nourriture, et donc d'avoir un impact environnemental inférieur. En effet, les poissons étant des animaux à sang froid et vivant dans l'eau, ils utilisent moins d'énergie pour garder leur corps à température ou pour constituer une ossature. Par exemple, la carpe convertit 30 % de sa nourriture en protéines, alors que la volaille n'en transforme que 25 %, le cochon 13 % et le bœuf 5 %.

Aquaculture extensive ouverte

Cette forme d'élevage en mer (Sea ranching ou marine-ranching) souvent proposée ou réalisée autour d'un dispositif d'attraction physique ou utilisant par exemple le son (par conditionnement, de poissons attirés par un son qu'ils ont peu à peu appris à associer à une distribution de nourriture) se développe. Certains envisagent même sur ce principe des « machines à pêcher automatiques » (également

au moyen d'un dispositif acoustique). Dans ces cas, le conditionnement doit être entretenu dans le temps, ou « périodiquement renforcé » (par exemple le saint-pierre (*Sarotherodon galilaeus*) ne mémorise pas le son comme associé à la nourriture plus de 6 mois. Un « parfum » peut également être utilisé, mais avec le risque d'effets environnementaux imprévus. Ce pourrait être une alternative moins coûteuse et moins polluante que les piscicultures en mer telles qu'elles existent aujourd'hui, qui concentrent le poisson en cages. Le Japon envisage de l'utiliser pour assurer son autonomie alimentaire en produits de la mer. Il peut être adapté à la culture d'algues ou d'éponges dont certains métabolites (stéroïdes, latrunculine, produites par les *Latrunculiidae*) peuvent présenter un intérêt commercial. Une structure de type récif artificiel ou micro-habitat protégeant les juvéniles ou les pontes peut aussi être associée. Dans le même esprit, Jacques Rougerie propose d'utiliser son île artificielle habitable (« Sea orbiter ») comme une ferme marine itinérante utilisant comme moyen de fertilisation un système qu'il nomme « FENES » (« fertilisation par enrichissement naturel des eaux océaniques de surface, couplé avec une PAC (pompe à chaleur) et / ou une pico-centrale électrique fonctionnant par ETM (énergie thermique des mers) ». Une des difficultés est de faire en sorte que des poissons ou mammifères prédateurs ne repèrent eux-mêmes le stimulus de « conditionnement », mais même



s'ils le font, leurs « proies » conservent toutes leur capacité à les fuir (de même qu'en présence de méduses envahissantes). La présence de quelques prédateurs étant alors même un gage d'élimination des proies blessées, malades, etc. et de meilleure santé et qualité du produit ainsi élevé. Une labellisation « bio » serait également plus facile à obtenir.

Aquaculture labellisée « biologique »

Bien que devant encore faire face à de nombreux défis, l'aquaculture « biologique » croît rapidement, même si elle est encore de 2000 à 2010 une très petite niche dans le marché aquacole lui-même en très forte croissance (moins de 0,1 % de l'aquaculture mondiale était certifiée « biologique » en 2005), mais la demande et l'offre se développent dans de nombreux pays, de même que le contenu des labels. L'aquaculture « biologique »



concerne pour le moment quelques espèces de poissons, quelques crustacés et de petites productions de mollusques (animaux filtreurs ou brouteurs), mais une réflexion est en cours pour élargir le nombre de mollusques / coquillages d'élevage pouvant être labellisés, sachant que « Les produits de la chasse et de la pêche d'espèces sauvages ne sont pas considérés comme relevant du mode de production « biologique » ».

L'aquaculture et la FAO

Consciente du fait que la contribu-

tion qualitative et quantitative de professionnels de la pêche et de l'aquaculture, d'opérateurs dans le domaine, de jeunes porteurs de projets et d'universitaires, a-t-il indiqué. Dans ce sens, Taha Hammouche a affirmé que le salon contribuera au renforcement de l'investissement dans les filières de la pêche et de l'aquaculture, eu égard à la participation qualitative d'exposants, d'opérateurs, de chercheurs et d'experts d'Algérie et de l'étranger, et à la volonté affichée pour tisser des relations et conclure des conventions de partenariat entre les participants.

Le Sous-Comité de l'aquaculture offre un forum pour des consultations et des débats sur l'aquaculture. Il conseille aussi le Comité des pêches (COFI) sur les questions techniques et de politique générale touchant à l'aquaculture et sur les activités que devra mener l'Organisation.

La FAO fournit d'innombrables informations et outils sur le développement de l'aquaculture et les problèmes et les opportunités qui en découlent dans le monde entier.

Organisé quatre jours durant sous le slogan : "Pêche et aquaculture, moteurs du développement durable de l'économie bleue en Algérie", le SIPA a enregistré la participation d'une centaine d'exposants et d'opérateurs économiques dont une trentaine de 11 pays, entre autres, la Chine, l'Espagne, la France, la Grèce, l'Inde, l'Italie, la Libye et la Tunisie et de l'Égypte en tant qu'invité d'honneur. Le SIPA, organisé tous les deux ans à Oran, a vu également la participation de 70 opérateurs et entreprises locaux activant dans la production du matériel et d'équipements de pêche, de cages flottantes et de la chaîne alimentaire pour alevins, entre autres. La 8e édition du SIPA a été marquée par des ateliers et des conférences avec la participation d'organisations internationales dans le domaine, dont un atelier abordant "La réunion pour l'analyse des produits de l'aquaculture dans le bassin méditerranéen et la Mer noire" et un autre consacré à l'initiative de l'Union européenne portant sur le développement durable dans l'économie bleue en Méditerranée. Les conférences ont également abordé la préservation des gros requins en Méditerranée et la stratégie nationale de l'économie bleue (2030). En outre, un espace a été réservé à la créativité des jeunes dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture, en plus de l'organisation d'un concours récompensant la meilleure entreprise émergente parmi les participants. Il faut noter que l'aquacole, qui avance sans faire de vagues, a réalisé ces trois dernières années une récolte de plus de 30 mille tonnes/an pour atteindre les 38 mille tonnes de poissons d'eau douce, soit plus de 22% de la moisson annuelle totale en fruits de mer.

SIPA 2019 : signature de plusieurs conventions de partenariat

Plusieurs conventions de partenariat ont été signées dans le cadre de la 8e édition du Salon international de la pêche et de l'aquaculture (SIPA 2019), clôturée novembre dernier au Centre des conventions "Mohamed Benahmed" d'Oran. Le Directeur général de la pêche et de l'aquaculture, Taha Hammouche a déclaré l'édition est "réussie" du point de vue organisation et participation, d'autant qu'elle a été marquée par la conclusion de plusieurs partenariats avec des sociétés et entre entreprises algériennes dans les domaines de la construction navale, de la conservation à froid, de la pêche et de l'aquaculture notamment, en plus d'une convention entre l'Algérie et l'Égypte pour développer le secteur des ressources halieutiques.

Le SIPA a enregistré une participa-

Littérature

Projet de traduction des plus importants écrits de la littérature populaire algérienne

L'écrivain, linguiste et chercheur en patrimoine populaire, Dr. Abdelhamid Bourayou a dévoilé, lundi à Boumerdes, une action en cours pour la réalisation d'un projet de traduction des plus importants écrits de la littérature populaire algérienne d'expression française, durant la période coloniale et d'après l'indépendance, vers l'arabe. Ce projet littéraire, considéré comme une "initiative personnelle", selon une déclaration du Dr. Bourayou est axé sur tout "les écrits des orientalistes français de la période coloniale", avant de s'orienter dans "une 2^{ème} phase vers les écrits des auteurs algériens d'expression française à la même époque", a-t-il indiqué. Le professeur à l'université d'Alger, également auteur de nombreux ouvrages et études dans le domaine, a fait part de la traduction et édition, à ce jour, de "tout ce qui a été écrit sur le rôle de la femme algérienne dans le conte populaire algérien, parallèlement à un ensemble de contes édités et exposés au dernier salon national du livre à Alger". Dr. Bourayou a cité, entre autres, ouvrages

traduits une étude sur le mythe d'"Amour et Psyché" écrit par Apulée au II^{ème} siècle, il est né vers 125 ap. J. C. à Madaure, à l'époque Numide, non loin de Cirta (actuelle Constantine), l'ouvrage est un classique de l'humanité, connu aujourd'hui sous le nom de l'"Ane d'or". "Cette traduction de cette œuvre littéraire mondiale, démontrant une similitude avec le roman la + belle et la bête+, sera bientôt éditée", a-t-il fait savoir, soulignant l'impératif de présentation des écrits de ce premier romancier de l'humanité, au lecteur algérien, "car Apulée est considéré comme une partie de la culture algérienne et maghrébine en général", a-t-il estimé. L'écrivain et critique Bourayou a, aussi, signalé la traduction vers l'arabe (par lui), d'un "beau récit", selon son expression, écrit par un auteur algérien (non identifié) traitant de la situation du peuple algérien dans la partie ouest du pays, durant le colonialisme espagnol, a-t-il fait savoir. "Ce récit, écrit sous formes de nouvelles a été découvert, en 1910, par un homme de lettres français", a-t-il, en outre, signalé. D'autres écrits



algériens sont, également, en cours de traduction, en collaboration avec des spécialistes en anthropologie, dont des études en anthropologie réalisées par Dr. Nadhir Maàrouf, ayant occupé nombre de postes de

responsabilité et d'enseignement à l'université de Tlemcen, et au Centre national de recherche en anthropologie sociale et culturelle d'Oran (CRASC), parallèlement à la traduction d'une étude de terrain sur

les coutumes et l'artisanat et leur relation avec les traditions du mariage à Tlemcen, réalisée par Chafika Maàrouf, de l'université de Tlemcen.

B.M

Cinéma

Robert Redford une légende vivante du cinéma à Marrakech



Hommage et standing ovation pour une légende vivante du cinéma, l'acteur, réalisateur et producteur américain Robert Redford, lequel a reçu, vendredi soir à Marrakech, un prix d'honneur pour l'ensemble de sa carrière. «J'ai été à Marrakech pour la dernière fois en 2001 pour le tournage de Spy Game, et ça fait du bien d'être de retour», a lancé l'acteur de 83 ans, invité vedette de la 18^e édition du Festival du film de Marrakech (29 novembre-7 décembre), un an après le duo légendaire Martin Scorsese et Robert De Niro. «Je viens d'une famille de conteurs et, enfant, j'étais émerveillé d'entendre 'il était une fois', car les histoires nous captivent, nous provoquent, nous inspirent et peuvent enfin nous connecter les uns aux autres», a-t-il confié sous les applaudissements appuyés du public. «Aujourd'hui nous vivons dans un monde complexe, où les ténèbres semblent prévaloir (...) C'est pourquoi j'ai créé l'Institut de Sundance pour soutenir les voix indépendantes qui ne trouvent pas leur place dans la culture dominante», a-t-il poursuivi, le regard bleu et le sourire éclatant. Un prix lui a ensuite été remis par la réalisatrice française Rebecca Zlotowski et l'actrice franco-italienne Chiara Mastroianni. Robert Redford n'est pas seulement une légende du grand

écran, c'est aussi un militant de la cause du cinéma indépendant à celle de l'environnement. Ses dons d'acteur et son allure longtemps juvénile lui ont permis de s'illustrer dans plus de 70 rôles, de Butch Cassidy et le Kid (1969) à Nos plus belles années, en passant par L'Arnaque (1973), All is Lost (2013)... En 2002, Hollywood lui décerne un «Oscar d'honneur» pour l'ensemble de sa carrière et son soutien «aux réalisateurs innovants et indépendants». Il a créé, en 1980, l'Institut de Sundance, chargé de former de jeunes réalisateurs et, un an plus tard, le Festival de Sundance, dans les montagnes de l'Utah (ouest) où il s'est installé dans les années 60. Des cinéastes comme Steven Soderbergh et Quentin Tarantino ont fait leurs débuts dans ce festival, devenu le plus important du film aux Etats-Unis. Soucieux de pouvoir exposer les sujets qui lui tiennent à cœur, il y accorde une place de choix aux documentaires. Son amour du cinéma l'incite à passer derrière la caméra avec Des gens comme les autres qui, en 1981, remporte l'Oscar du meilleur film et de la meilleure réalisation, avant de réaliser Au milieu coule une rivière (1992), Quiz Show (1994), L'homme qui murmurait à l'oreille des chevaux (1998), Lions et agneaux (2007) ou encore Sous surveillance (2012).

Mostaganem

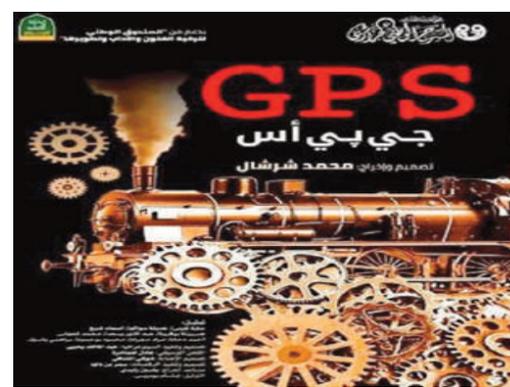
Khatini, une nouvelle pièce de théâtre

Le théâtre régional Djillali Benabdelhalim de Mostaganem a produit une nouvelle œuvre intitulée Khatini, écrite et mise en scène par Ahmed Rezzak, a-t-on appris, de la directrice de cet établissement culturel. La scène de cette pièce, dont la générale a été présentée samedi et dimanche, aborde un pays confronté à la vieillesse de la population et à la désertion massive des jeunes, avec comme trame de fond l'histoire de Khatini, dernier jeune à y rester, entredéchiré entre le désir d'émigrer et l'amour de la patrie. De nombreux tragi-comédiens de différentes wilayas prennent part à cette œuvre, dont Bouhadjar Boutchiche, Samira Sahraoui, Houria

Bahloul, Endebaba Fouad, Korichi Sabrina, Shahrized Khalifa et Yasmina et Bachir Boudjemaâ. Le réalisateur Ahmed Rezzak laisse au public le jugement de cette œuvre où l'équipe de production excelle pour l'attirer à travers l'interprétation, l'éclairage, le décor, la musique et les chansons interprétées sur scène. Par ailleurs, le théâtre régional Djillali-Benabdelhalim de Mostaganem est en phase de production d'une œuvre destinée au jeune public différente de Houria (2017) et Nour (2018), s'appuyant sur la chorégraphie, et une autre pièce pour adultes en coopération avec l'association Mustapha-Kateb (commune de Stidia), a-t-on fait savoir.

12e Festival du théâtre arabe à Amman
La pièce de théâtre «GPS» participe

La pièce de théâtre «GPS», produite par le Théâtre national algérien (TNA), prend part à la compétition du 12^e Festival du théâtre arabe de Amman (Jordanie), prévu du 10 au 16 janvier 2020, annonce l'Instance arabe du théâtre sur son site Internet. Le spectacle «GPS» sera en compétition aux côtés de huit autres pièces, dont «En'Nems» (Maroc), «Samae Baydae» (ciel blanc), (Tunisie), ou encore, «Bahr wa Rimel» (mer et sables) (Jordanie). La pièce, écrite et mise en scène par Mohamed Cherhal, est une comédie absurde à la thématique universelle, inscrite dans le registre du théâtre muet et qui traite du conditionnement de la société et de l'aliénation de l'individu. D'autres spectacles hors compétition sont également au programme de cette 12^e édition, à l'instar de «Rahin» du Théâtre régional de Batna. Fondé en 2009 par l'Instance arabe du théâtre, le Festival du Théâtre arabe, un des plus importants festivals dans les pays arabes, distingue depuis



2011, le meilleur spectacle du prix «El Kacimi». Manifestation culturelle itinérante dans plusieurs villes et capitales arabes, le Festival du théâtre arabe a déjà été accueilli en janvier 2017 à Oran et Mostaganem lors de sa 9^e édition dédiée à la mémoire de Azzeddine Medjoubi.

Agenda culturel

Galerie d'arts de Dar ABDEL TIF (El-Hamma, Alger)

Jusqu'au 18 décembre : Exposition de peinture «Genèse» de Yasmine Siad.
Galerie Ezzou'art du Centre commercial & de loisirs de Bab Ezzouar (Alger)
Jusqu'au 26 décembre : exposition «L'Algérie, la protégée de Dieu» de l'artiste plasticien Sofiane Dey.
Hôtel Sofitel d'Alger (El-Hamma, Alger)
Jusqu'au 31 décembre de 13h à 19h : Marché artistique de fin d'année «L'art & la matière», avec un roulement de 25 artistes par semaine.
Galerie d'arts Mustapha-Kateb (5, rue Didouche-Mourad, Alger)
Jusqu'au 11 décembre : exposition «Une bougie, une vie» de Kamel Belhocine.
Galerie d'arts Asselah (39, rue Asselah-Hocine.

Alger)
Jusqu'au 12 décembre : Exposition de miniature et de décoration avec Youcef Yacoubi.
Musée national des Beaux-arts d'Alger (El-Hamma, Alger)
Jusqu'au 22 décembre : L'ambassade d'Espagne, l'Institut Cervantès d'Alger, en collaboration avec le Royale Académie des beaux-arts de San Fernando, la Fondation ACS, le ministère algérien de la culture et le musée des beaux-arts d'Alger, organisent l'exposition «Goya, physionomiste».
Galerie Seen Art (156 Lotissement El-Bina, Dély Ibrahim, Alger)
Jusqu'au 16 décembre : Exposition de l'artiste l'Homme jaune intitulée «Le Journal de l'Homme jaune».

Prix du sport africain 2019 : La sélection algérienne sacrée meilleure équipe, Mahrez meilleur joueur

La sélection algérienne de football, championne d'Afrique 2019, a été nommée meilleure équipe africaine et son capitaine Riyad Mahrez, meilleur joueur du continent, lors de la cérémonie de remise des trophées "Prix du sport africain", qui s'est déroulée dimanche au Caire (Egypte). Les trophées ont été remis à l'ambassadeur d'Algérie en Egypte, Mohamed Salah Ladjouzi, par le ministre égyptien de la jeunesse et des sports, Ashraf Sobhy. Organisée en marge des travaux de la Conférence internationale sur la lutte contre la corruption dans le sport en Afrique, qui s'est tenue au Caire du 6 au 8 décembre, cette cérémonie s'est déroulée en présence notamment du président des Associations et comités nationaux olympiques d'Afrique, Mustapha Berraf, et son homologue égyptien Ahmed Nasser, président de l'Union des confédérations sportives africaines. L'Algérie a été sacrée championne d'Afrique de football 2019, en s'imposant devant son homologue sénégalaise sur le score de 1 à 0, en finale de la CAN-2019 disputée en juillet dernier en Egypte.



CIES:

Mahrez, 4ème meilleur joueur européen de la saison

L'Observatoire du football a dévoilé son classement des meilleurs joueurs du continent européen depuis le début de la saison 2019-2020. Il s'agit des joueurs les plus performants des 35 meilleures ligues européennes de cette saison 2019-2020. Les chiffres, disponibles sur le site de l'Observatoire du football du CIES de Neuchâtel, sont calculés par un outil statistique qui serait capable d'évaluer «objectivement» les performances des joueurs et, ainsi, établir une hiérarchie. Si Messi domine ce classement, Mahrez arrive à la 4ème place juste derrière Kylian Mbappé, Hakim Ziyech et le récent

Amicaux :

Aucune sélection européenne au menu des Verts en mars

Après le franc succès qu'avait connu le match amical livré par la sélection algérienne face à son homologue colombienne en octobre dernier à Lille, tout le monde en Algérie et aussi parmi la diaspora algérienne en Europe piaffe d'impatience de voir les Verts rééditer l'expérience dès la prochaine date Fifa. Ce sont les déclarations du président de la FAF, Kheïreddine Zetchi, lancées il y a quelque temps et par lesquelles il avait annoncé une éventuelle programmation d'un match amical contre l'Italie en mars prochain, qui ont mis de l'eau dans la bouche des fans algériens. Cependant, aux dernières nouvelles on apprend que ce match ou même un autre contre une autre sélection européenne de renom telle la Belgique, risque de ne pas avoir lieu en mars, comme le souhaitent les amoureux des Verts. Et pour cause, le mois en question coïncidera avec l'entame de la phase de poules des éliminatoires de la Coupe du monde de 2022 au Qatar. Et comme l'Algérie sera tête de sa série, elle devra a priori disputer à domicile son premier match dans ces qualifications. Une donne qui ne devrait pas encourager le sélectionneur national à programmer un match amical à l'étranger, surtout que ledit match va précéder de quelques jours seulement l'entrée en lice des Verts dans les éliminatoires très attendues du Mondial. De ce fait, il est quasiment certain que le match amical, qui aura lieu avant la confrontation officielle, se jouera en Algérie. Ainsi, la programmation de la rencontre face à la Belgique est impossible en cette période. Le programme des Verts ne pourrait être mis en place qu'une fois le tirage au sort des éliminatoires de la Coupe du monde établi. Ce n'est qu'à partir de là que l'Algérie connaîtra son programme jusqu'à l'année 2022, année du Mondial. La Fédération algérienne de football, par le biais de son président Zetchi, a affirmé que tant que le tirage au sort n'est pas effectué, ils ont décidé de ne prendre aucune décision. Du coup, il faudra attendre le 7 janvier prochain pour voir le meilleur profil comme adversaire des Verts en amical le mois de mars prochain, avant la première sortie des éliminatoires de la Coupe du monde 2022. Belmadi l'avait souligné, d'ailleurs, et ne veut pas se précipiter. Il aura toute la latitude d'étudier tranquillement la question une fois que les adversaires composant notre groupe seront connus. Il se pourrait alors que le prochain sparring-partner du champion d'Afrique en titre sera d'un pays africain, qui aura les mêmes caractéristiques que le premier adversaire des Verts dans ces éliminatoires.



UEFA CL :

Feghouli ratera le PSG

L'international algérien de Galatasaray, Sofiane Feghouli ratera demain le dernier match de la phase de poules de la ligue des champions (groupe A) à cause d'une blessure. Le milieu de terrain de 29 ans souffre d'un claquage à la cuisse. Feghouli ratera donc ce choc au Parc des Princes où combien décisif pour son club, qui est à la recherche d'un succès et une contre-performance de Bruges face au Real de Madrid pour espérer composer un ticket pour l'Europa League (3ème place). Pour rappel, le club de Galatasaray a indiqué que l'international algérien est touché au niveau du muscle postérieur de la cuisse et qu'il va effectuer une IRM pour connaître la durée de son indisponibilité.



USMA Alger Les comptes débloqués, et maintenant ?

Après bien des péripéties, des procédures, une mobilisation sans précédent accompagnée de marches impressionnantes des supporters, les comptes bancaires de l'USMA sont enfin débloqués officiellement. Cette nouvelle coïncide avec la condamnation par le tribunal de Sidi M'hamed de son ex-président et actionnaire majoritaire, Ali Haddad, à 7 ans de prison ferme. Un hasard ou plutôt un signe qu'une page vient de se tourner dans l'histoire de ce prestigieux club algérois. Une autre va forcément s'ouvrir avec de nouvelles perspectives, mais aussi avec beaucoup d'incertitudes. Il est vrai aussi que le club usmiste a connu ces derniers temps une petite embellie financière avec l'engagement du Groupe portuaire Serport en tant que sponsor majeur. Une bouffée d'oxygène qui a permis aux dirigeants de régler deux des nombreux salaires impayés de leurs joueurs. Ces derniers, il faut le dire, sont restés solidaires et fidèles, malgré la mauvaise passe qu'a traversé l'USMA. Est-ce à dire que la crise est terminée ? Rien n'est moins sûr. A l'instar de pratiquement tous les clubs de l'élite, les Rouge et Noir sont confrontés à des difficultés financières étouffantes. Ils trainent des dettes estimées à des centaines de milliards de centimes, même si ces chiffres sont difficilement vérifiables. Il reste que le club est déficitaire et sa marge de manœuvre est très étroite sur le plan financier. Cela dit, que signifie concrètement le dégel des comptes de l'USMA ? D'abord avec l'argent qui s'y trouve, même si le montant n'est pas très significatif d'après des indiscretions, les dirigeants pourront payer encore au moins un salaire à leurs joueurs. Mais le plus important est que désormais le club peut changer de propriétaire, comme l'a confié son avo-

cat Ahmed Dahim. «Maintenant que le compte bancaire est officiellement débloqué, un nouveau propriétaire, que ce soit une société étatique ou privée, pourra racheter les actions de la SSPA/USMA et prendre ainsi les rênes du club ». Mais il faudra trouver un investisseur qui accepte de prendre à son compte le passif du club et ses énormes dettes. Ce qui n'est pas du tout évident dans la conjoncture actuelle. On se rappelle de la société, Hayat Petroleum, sortie de nulle part qui voulait reprendre le club, au moment où les comptes étaient gelés. Va-t-elle de nouveau se manifester maintenant que la voie est libre, ou bien va-t-on découvrir que cette société n'existe pas réellement comme l'ont affirmé d'anciens joueurs de l'USMA comme Achiou et Hamdoud. Pour eux, Hayat Petroleum n'est qu'une manœuvre des anciens propriétaires, la famille Haddad, pour rester aux commandes du club. L'on verra plus clair dans les jours à venir à ce sujet. Mais tout porte à croire que Serport va investir davantage à l'USMA. Son directeur général, Achour Djelloul, l'a d'ailleurs laissé entendre lors de la signature du contrat de sponsoring. Il a toutefois écarté l'idée de racheter le club pour le moment. Cela ne pourra se faire qu'avec l'engagement d'autres investisseurs comme Sonalgaz, sponsor historique de l'USMA. C'est une hypothèse plausible sachant que l'Etat a confirmé sa volonté de doter tous les clubs de l'élite de sociétés publiques à même d'assurer leur continuité sur le plan financier. Pour l'USMA, on peut dire que le plus dur est passé. Reste à présent à trouver la voie et les moyens pour rester au sommet de la hiérarchie du football national. C'est une autre paire de manches.

Ali Nezioui

Présidentielles: Le ministère de la jeunesse et des sports reporte toutes les compétitions sportives



Le ministère de la jeunesse et des sports a signé un arrêté stipulant l'arrêt de toutes les manifestations et les compétitions sportives jusqu'au 15 décembre prochain. « La Fédération algérienne de football (FAF) porte à la connaissance de toutes les Ligues, des clubs et du grand public que toutes les compétitions et manifestations footballistiques sont reportées du lundi 9 décembre à 00 heure jusqu'au 15 du même mois à 06h00, et ce conformément à un arrêté du Ministère de la jeunesse et des sports (MJS). » lit-on dans un communiqué paru sur le site officiel de la fédération algérienne de football. Alors qu'il est de coutume que cette décision soit prise à chaque échéance électorale, la ligue de football professionnel avait quand

même décidé de programmer des rencontres durant cette période. En effet, le match en retard de la treizième journée entre la JS Kabylie et le MC Oran devait se tenir aujourd'hui avant que le MJS ne décide de reporter toutes les compétitions sportives comme elle le fait à chaque fois. La délégation du MC Oran s'est déplacée à Tizi Ouzou puisque la décision du ministère n'a été communiquée par la fédération qu'hier soir, soit la veille de la rencontre. La LFP aurait, donc, dû reporter les journées programmées jusqu'à la fin de cette période et ne pas causer de désagréments aux clubs. La quatorzième journée de Ligue 2 qui devait avoir lieu samedi 7 décembre et qui a été reportée pour le 14 décembre devra être de nouveau reportée.

Badminton - Open international : le double algérien Mameri-Medal sacré à Pretoria

La paire algérienne composée de Koceila Mameri et Sabri Medal a décroché la médaille d'or de l'Open international de badminton d'Afrique du Sud, disputé du 5 au 8 décembre à Pretoria (Afrique du Sud). La paire algérienne s'imposée en finale face à son homologue égyptienne Hatem Djamel-Ahemd Saleh, en deux sets (21-17, 21-17), alors que les médailles de bronze sont revenues aux doubles Egyptiens Abdelrahmen Abdelhakim-Mohamed Mostapha et Mauriciens Melvin Appiah-Louba Attiche. Le président de la Fédération algérienne de badminton, Amine Zoubiri, s'est félicité du résultat obtenu par la paire algérienne, estimant que cette médaille d'or permet à Mameri et Medal de se rapprocher d'une qualification aux Jeux olympiques 2020 à Tokyo. "Mameri et Medal qui sont

prêts d'une qualification olympique, sont déjà inscrits à deux Open internationaux aux Etats-Unis (17-21 décembre) et en Italie (24-28 décembre 2019). Nous allons également les inscrire à d'autres tournois pour confirmer leur forme du moment et arracher un billet pour Tokyo", a-t-il déclaré "Les prochains tournois seront très importants pour nos deux athlètes, vu le nombre de points important attribués aux participants. Une performance de Mameri et Medal face aux meilleurs badistes du Monde lors des prochains rendez-vous, les rapprocherait un peu plus d'une qualification olympique", a-t-il ajouté. La paire algérienne Mameri-Medal s'était déjà illustrée lors de l'Open international de Zambie, disputé fin novembre à Lusaka, en décrochant la médaille d'argent après une défaite en finale



face aux Egyptiens Hatem Djamel- Ahemd Saleh (22-20, 19-21, 14- 21).

Championnat d'Afrique de planches à voile Bic Techno 293

L'Algérie présente au rendez-vous de Djerba

L'Algérie sera présente au championnat d'Afrique de planches à voile "BIC Techno 293", qui aura lieu dans l'île de Djerba (Tunisie), du 16 au 22 décembre courant, en compagnie de véliplanchistes, de Libye, d'Egypte et de Tunisie qui concourront dans les catégories de -15 ans, -17 ans, -19 ans et open (+19 ans), ont annoncé les organisateurs. Lors d'une conférence de presse, tenue mardi, à Tunis, le président de la fédération tunisienne de voile, Abdelkarim Derouiche, a indiqué que toutes les mesures ont été prises pour assurer une bonne organisation de cette importante manifestation sportive, ajoutant que la fédération a tenu, avec le soutien du ministère de la jeunesse et des sports, à fournir 30 planches Bic Techno 293 aux participants. Il a précisé que la Tunisie sera représentée par 15 participants (10 de la sélection nationale et 5 représentants de clubs), tandis que l'Algérie engagera 15 véliplanchistes, la Libye 6, l'Egypte 4, en attendant la confirmation du Maroc et de quelques participants français. Il a rappelé que les pays nord-africains sont spécialisés dans les sports de planche à voile contrairement aux autres pays africains plus spécialisés dans les régates de bateaux à voile, tels que le Mozambique, les Seychelles et la Tanzanie, annonçant à ce propos que la Tunisie organisera en 2020 le championnat d'Afrique de voile à Hammamet. Le président de la fédération tunisienne de voile a, par ailleurs, souligné que le championnat d'Afrique Bic Techno 293 sera une occasion pour présenter, pour la première en Afrique, la nouvelle planche olympique IQ Foil qui sera adoptée pour les Jeux Olympiques de 2024, et ce en présence Odu créateur de cette planche et chargé du marketing au sein de la fédération internationale de la discipline.



Coupe du Monde dames: L'Afrique du Sud candidate à l'organisation de l'édition de 2027

L'Afrique du Sud est candidate à l'organisation de la Coupe du Monde féminine de football de 2027, sur décision de l'Assemblée générale ordinaire de sa Fédération (SAFA), a rapporté hier la presse locale. "La Fédération sud-africaine de football (SAFA) a préféré se focaliser sur le Mondial féminin 2027, au lieu de celui de 2023", a ajouté la même source, citant un communiqué de l'instance fédérale,

expliquant que le pays arc-en-ciel, premier pays africain à avoir abrité une Coupe du monde masculine en 2010, veut prendre son temps avant de postuler à une nouvelle grande messe mondiale. Il y a quelques semaines déjà, l'Afrique du Sud a renoncé à organiser la CAN féminine 2020, au moment où des informations faisaient état d'un accord préalable avec la CAF, ont révélé le même source.



Séminaire sur l'organisation du cyclisme : Les Algériens Loucif et Mostaghneimi décrochent leurs attestations au Caire

Les dirigeants Faouzi Loucif et Hakim Mostaghneimi, respectivement Secrétaire général de la Fédération algérienne de cyclisme (FAC) et Directeur de l'organisation sportive au sein de cette instance, ont obtenu leurs attestations de succès mardi, en clôture d'un séminaire sur l'organisation du cyclisme, organisé depuis samedi dans la capitale égyptienne, Le Caire. "Ces attestations leur ont été remises par Wagih

Azzam, le président de la Confédération africaine de cyclisme (CAC) et premier vice-président de l'Union cycliste internationale (UCI)" a précisé la FAC dans un bref communiqué. Une cinquantaine de participants, venus de plus de 20 pays africains, dont une dizaine de femmes, ont pris part à cette formation, qui a porté sur différents thèmes du cyclisme. Cette formation a été dirigée par Vincent Jactuet, Directeur des relations internationales de l'UCI et Jean Pierre Vanzyl, Directeur du centre mondial de formation de l'Afrique du Sud, ainsi que par le Secrétaire général de la CAC, Yao Allah-Kouame. Le suivi médical, le programme de la solidarité UCI, l'inscription d'une course au programme UCI, l'Africa Tour, la Dataride et les relations entre l'UCI et les fédérations, comptent parmi les autres points abordés au cours de cette formation.

Super Division La 6e journée se jouera le 20 et 21 décembre

La 6e journée du championnat national de basketball, Super Division, aura lieu le 20 et 21 décembre prochains, a indiqué lundi la Fédération algérienne de basketball (FABB). La Super Division reprendra ses droits le week-end du 22 et 23 décembre prochains après une trêve de plus d'un mois. Pour ce retour à

la compétition, le groupe A sera au rendez-vous avec deux matchs au sommet. Le premier aura lieu vendredi (17h00) entre le TRA Draria et l'OMS Miliana alors que le second n'est autre que le derby de la capitale, GS Pétroliers - CRB Dar El Beida, prévu samedi à 18h00. Dans la poule B, le leader et son dauphin évolueront sur du velours face à des équipes qui n'ont pas encore gagné le moindre match. En effet, le WO Boufarik sera l'hôte de l'AB Skikda, dernier au classement, alors que le PS El Eulma fera un court déplacement pour aller défier l'IR Bordj Bou Arréridj dans un derby de l'Est totalement déséquilibré.

Championnat d'Algérie d'équitation : Les cavaliers de l'ASLEC Tiaret et de l'Hacienda Blida se sont distingués

Les cavaliers du club équestre la SLEC de Tiaret et l'Hacienda de Blida se sont distingués de fort belle manière en s'adjudant les premières places au championnat d'Algérie d'endurance, clôturé samedi soir au centre équestre de Batna. Dans l'épreuve d'élite par équipes seniors sur une distance de 80 kilomètres, destinée aux chevaux de 6 ans et cavaliers de 18 ans et plus, qui a enregistré la participation de 16 concurrents, les cavaliers de l'ASLEC de Tiaret, Youcef Safi montant "Olivia", Hocine El Fertas sur Nahr El Dirham et Hillal Mustapha Laimouche sur Rais se sont imposés devant ceux de l'Hacienda Blida et l'Emir

Abdelkader de Tiaret. À l'épreuve de 60 km réservée aux chevaux de 5 ans et cavaliers de 14 à 25 ans (12 concurrents en lice), les trois premières places du podium sont revenues aux cavaliers d'Hacienda qui ont dominés l'épreuve. Chez les jeunes cavaliers de 14 ans et plus sur une distance de 40 km (participation d'une dizaine de cavaliers et chevaux de 4 ans), la victoire est revenue à Farouk Benaissa de la ligue équestre de Batna enfourchant "Izel". Cette compétition de sports équestres de deux jours, organisée par la Ligue de wilaya de Batna en collaboration avec la Fédération équestre algérienne (FEA), a été marquée par la participation de plus

de 58 cavaliers issus d'une dizaine de clubs de 6 wilayas du pays. Le niveau technique de la compétition a été jugé "appréciable" par les spécialistes. A noter la bonne organisation de cet événement sportif tout au long de son déroulement, sur un parcours vallonné et assez technique, dans une ambiance de convivialité et de fair-play. Cette compétition a été officinée par des juges et vétérinaires de la FEA qui ont veillé au bon déroulement des épreuves. Les raids équestres d'endurance sont des épreuves au chronomètre sur un itinéraire imposé, mettant en valeur les qualités de résistance du cheval et la capacité du cavalier à respecter sa monture.

OMS- Centre américain du contrôle et de la prévention des maladies La rougeole a fait plus de morts en 2018 qu'en 2017 !

L'épidémie de rougeole a fait 140.000 victimes en 2018, soit 15 % de plus qu'en 2017. La maladie affectant le système immunitaire des nourrissons et des enfants en bas âge, la rougeole a principalement causé des ravages chez les enfants âgés de moins de cinq ans, selon le rapport de l'OMS et du Centre américain du contrôle et de la prévention des maladies. Une recrudescence alarmante qui se confirme car trois fois plus de cas de rougeole ont été recensés au premier trimestre 2019 dans le monde par rapport à l'an passé. Selon le rapport de l'Organisation mondiale de la Santé, la plupart des victimes de la rougeole étaient des enfants âgés de moins de cinq ans. Les nourrissons et enfants en bas âge sont en effet les plus vulnérables aux risques d'infection au virus. La rougeole af-

fecte le système immunitaire et peut exposer les personnes infectées à d'autres virus potentiellement mortels tels que la grippe ou la diarrhée aiguë. Les pays les plus touchés par l'épidémie de rougeole en 2018 sont la République démocratique du Congo (RDC), le Libéria, Madagascar, la Somalie et l'Ukraine. À eux seuls, ces cinq pays représentent près de la moitié des cas de rougeole dans le monde. Le rapport montre que les pires conséquences de la rougeole ont été observées en Afrique subsaharienne, où de nombreux enfants ont été privés de vaccination. Mais les pays plus riches ne sont pas non plus épargnés par les flambées de rougeole : les États-Unis ont signalé le plus grand nombre de cas en 25 ans, tandis que l'Albanie, la Tchécoslovaquie, la Grèce et le Royaume-Uni ont perdu leur statut

d'élimination de la rougeole en 2018 à la suite de cas d'infections propagées pendant plus d'un an sans interruption sur leur territoire.

Un scandale et un échec collectif

« Le fait qu'un enfant meure d'une maladie évitable par la vaccination comme la rougeole est un véritable scandale et un échec collectif quant à la protection des enfants les plus vulnérables du monde, déplore le Docteur Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé, dans un communiqué. Pour sauver des vies, nous devons faire en sorte que chacun puisse bénéficier des vaccins, ce qui signifie investir dans la vaccination et des soins de santé de qualité comme un droit pour tous. » D'après les recommandations formulées par l'OMS, une couverture vaccinale de 95 % avec



deux doses de vaccin contre la rougeole sont nécessaires dans chaque pays ainsi que dans toutes les communautés pour protéger les populations de la maladie. Au cours des

18 dernières années, on estime que la vaccination contre la rougeole à elle seule a sauvé plus de 23 millions de vies, indique le rapport.

Les colorations permanentes pour cheveux peuvent augmenter le risque de cancer du sein



Une étude révèle que les femmes qui utilisent une teinture capillaire permanente et des produits de lissage ont un risque plus élevé de développer un cancer du sein que les femmes qui n'utilisent pas ces produits. Si les chercheurs recommandent d'éviter au possible ces substances chimiques, ils concèdent néanmoins qu'un seul facteur ne peut être en cause dans ce risque. Si le premier risque auquel est exposée une utilisatrice de teinture capillaire est l'allergie cutanée, des chercheurs du National Institute of Environmental Health Sciences qui font partie du National Institutes of Health (NIH) mettent en garde contre une conséquence encore plus dangereuse pour la santé. Leur étude publiée dans l'International Journal of Cancer affirme que les femmes qui ont recours à une teinture capillaire permanente et à des produits de lissage pour cheveux ont un risque plus élevé de développer un cancer du sein que les femmes qui n'utilisent pas ces produits. En utilisant les données de 46 709 femmes, ils suggèrent que plus leur utilisation est fréquente, plus le risque augmente. Plus précisément, les chercheurs ont constaté que les femmes qui utilisaient régulièrement une teinture permanente au cours de l'année précédant leur inscription à cette étude étaient 9% plus susceptibles que les femmes qui n'en ont pas utilisé de développer un cancer du sein. Chez les femmes afro-américaines, l'utilisation de coloration permanentes toutes les cinq à huit semaines ou plus était associée à un risque accru de 60% de cancer du sein par rapport à un risque accru de 8% pour les femmes blanches. L'équipe de recherche n'a en revanche trouvé peu ou pas d'augmentation du risque de cancer du sein pour l'utilisation de coloration de type semi-permanentes ou temporaires.

« Dans notre étude nous voyons un risque élevé de cancer du sein associé à l'utilisation de la teinture pour les cheveux, et l'effet est plus fort chez les femmes afro-américaines, en particulier celles qui en utilisent fréquemment », détaille Alexandra White, directrice du groupe NIEHS. Mais la découverte la plus intrigante selon l'équipe concernait les produits de lissage.

Depuis 18 ans, Le vaccin contre la rougeole a sauvé 23 millions de vies



« Lorsque des enfants ne sont pas systématiquement vaccinés, des communautés entières sont en danger. Nous le constatons encore aujourd'hui dans des endroits reculés comme en République démocratique du Congo, où la rougeole a tué plus de 4.500 enfants de moins de cinq ans seulement cette année, ou au Samoa, où une épidémie de rougeole qui s'étend rapidement a rendu de nombreux enfants malades et dans l'impossibilité d'aller à l'école », souligne Henrietta Fore, directrice générale d'Unicef. Avec ses partenaires, dont l'Unicef, la Fondation des Nations Unies, L'Initiative contre la rougeole et la rubéole (M&RI), Gavi et la Vaccine Alliance, l'OMS apporte son soutien aux pays pour les aider à gérer les cas, notamment en formant les agents de santé à la prise en charge efficace des enfants souffrant des effets de la rougeole. « Nous pouvons renverser la vapeur contre ces flambées grâce à une action collective, à un engagement politique ferme et à la réduction des déficits de financement critiques. Travailler ensemble fonctionne, c'est le seul moyen d'atteindre tout le monde -- avec des vaccins et des services qui sauvent des vies -- et, plus largement, d'atteindre les objectifs de développement durable de l'ONU », assure Kathy Calvin, présidente et directrice générale de la Fondation pour les Nations unies.

Mort cérébrale et coma, quelle différence ?

Il ne faut pas confondre la mort cérébrale et le coma. La mort cérébrale correspond à l'arrêt des fonctions cérébrales, et donc de la respiration et du cœur, alors que ces fonctions peuvent être conservées dans le coma. La mort cérébrale est un stade, autrefois qualifié de « coma dépassé », dans lequel le cerveau ne fonctionne plus. Comme le cerveau contrôle de nombreuses fonctions vitales, le patient ne peut plus respirer seul. Une respiration artificielle peut permettre à la circulation sanguine d'alimenter les organes. Le cœur peut continuer à battre temporairement avec l'assistance de la réanimation. Le coma correspond à une altération de la conscience qui peut faire suite à un traumatisme crânien, une ischémie cérébrale, un AVC hémorragique, une encéphalite, une tumeur du cerveau... C'est un état transitoire qui conduit au décès dans les cas graves. Le retour à la conscience peut être assez rapide ou plus progressif. Il peut passer par d'autres états de conscience altérée comme l'état végétatif dans lequel le patient ouvre les yeux.

Le coma est bien différent de la mort cérébrale car, dans le coma, le sang continue à circuler dans le cerveau, ce qui permet de maintenir certaines fonctions. La différence entre coma et mort cérébrale est importante car seules les personnes en état de mort cérébrale peuvent être des donneurs d'organes. L'assistance technique est maintenue sur des personnes en mort cérébrale susceptibles de donner leurs organes afin de conserver ces derniers en bon état. Pour savoir si le patient est en état de mort cérébrale, plusieurs tests sont effectués : absence d'activité musculaire spontanée, pas de réflexe, pas de réaction à la douleur, absence de respiration, électroencéphalogrammes montrant l'absence d'activité électrique du cerveau et angiographie (absence de circulation sanguine).

Pourquoi les acides gras trans industriels sont néfastes pour notre santé ?

Les acides gras trans entraîneraient des cascades d'inflammation et de stress cellulaire au sein de notre organisme, ce qui à trop haute dose est néfaste pour notre santé. Les acides gras trans font partie des lipides. On les distingue des acides gras cis par une caractéristique géométrique dans leur formule chimique. Longtemps suspectés de favoriser les maladies cardiovasculaires, on se rend progressivement compte qu'ils n'ont pas tous les mêmes effets. Enfermés dans une matrice alimentaire, certaines molécules trans ne semblent pas avoir les mêmes propriétés que leurs homologues que l'on retrouve au sein des produits industriels. Rappelons que le critère naturel-industriel n'est pas fiable pour juger de la dangerosité d'une molécule, des études scientifiques en ont fait le constat. Une revue de la littérature scientifique publiée dans le journal Ad-

vances in Nutrition permet de faire le point sur les mécanismes d'actions des acides gras trans sur la santé.

Au menu : inflammation et stress cellulaire

Concernant la dangerosité des acides gras trans, on dispose d'études épidémiologiques reliant leur consommation aux maladies cardiovasculaires. Ensuite, des expériences sur des cultures de cellules et chez l'animal ont mis en évidence le potentiel inflammatoire et stressant (autre dit, la formation de molécules pro-inflammatoires et de radicaux libres) au sein de la cellule. Cela est pertinent quand on sait que l'une des causes principales des maladies cardiovasculaires, c'est justement une inflammation exacerbée qui permet aux débris fibrineux, calciques et lipidiques de s'immiscer dans la paroi artérielle et de la boucher. À l'in-

verse, les autres acides gras (saturés et cis) réduisent l'inflammation et le stress endoplasmique dans les études mécanistiques.

Acides gras trans : des dégâts métaboliques

Ces acides gras trans promeuvent également des chemins métaboliques tels qu'un stockage plus important des graisses au niveau du foie et une exacerbation de la biosynthèse du cholestérol. Concernant la différence des effets entre les acides gras trans d'origine industrielle et ceux naturellement présents chez les ruminants et dans les produits laitiers, l'hypothèse principale serait la teneur plus faible en acides gras trans dans les produits naturels. Certains pensent aussi qu'une légère modification de la structure moléculaire peut aboutir à des effets différents pour une même molécule.

Ghardaïa

10 blessés dans un accident de circulation près de Mansoura

Dix personnes ont été blessées dans un accident de circulation survenu mardi en début de matinée sur la RN-1, près de Mansourah (sud de Ghardaïa), a-t-on appris auprès de la Protection civile (PC). L'accident est survenu suite à une collision frontale entre deux bus assurant la liaison El-Menea/ Alger et Hassi Messaoud /Adrar, causant dix blessés souffrant de traumatismes. Ces derniers ont été évacués vers les établissements sanitaires d'Ain Leseg et Métlili, les plus proches du lieu de l'accident. Une enquête a été ouverte par les services de la gendarmerie nationale afin de déterminer les circonstances précises de cet accident.



Lutte contre la contrebande: 20 individus arrêtés au sud du pays

"Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des détachements de l'ANP ont arrêté, le 09 décembre 2019 suite à des opérations distinctes menées à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar et In-Guezzam/6eRM, vingt (20) individus et saisi deux (02) véhicules tout-terrain, neuf (09) groupes électrogènes, 10 marteaux piqueurs, cinq (05) détecteurs de métaux, 2000 litres de carburant destinés à la contrebande, ainsi que deux (02) panneaux photovoltaïques et trois (03) sacs de mélange d'or brut et de pierres". Dans un autre contexte, des détachements de l'ANP



"ont appréhendé, en coordination avec les services de la Sûreté nationale, six (06) narcotrafiquants et saisi 4383 comprimés psychotropes à Constantine/5eRM et Ghardaïa/4eRM, tandis qu'un autre détachement de l'ANP a saisi 5000 paquets de cigarettes à In-Amenas/4eRM. Aussi, des éléments de la Gendarmerie nationale ont intercepté, à Sétif/5eRM, un individu en possession d'un fusil de chasse sans papiers». Par ailleurs et suite à un appel de détresse, "une unité de sauvetage et de recherche relevant de nos Forces Navales a secouru trois (03) candidats à l'émigration clandestine et a repêché le cadavre d'un autre et ce, suite au naufrage de leur embarcation à deux (02) miles marins au nord du port de Mers Ben M'hidi, wilaya de Tlemcen/2eRM, alors que 27 migrants clandestins de différentes nationalités ont été interceptés à Adrar/3eRM et Tébessa/5eRM".

Nâama

Démantèlement d'un réseau de trafic de drogue et saisie de 510 kg de kif traité

La brigade de recherche et d'intervention de la police judiciaire de la sûreté de wilaya de Nâama a démantelé dernièrement un réseau international de trafic de drogue et arrêté quatre de ses membres avec la saisie de 510 kg de kif traité, a-t-on appris lundi auprès de ce corps de sécurité. Le chef de brigade, le lieutenant Antar Imad, a indiqué,



lors d'une conférence de presse, que cette opération a eu lieu suite à des informations faisant état d'un réseau international de trafic de drogue opérant au niveau national. L'opération a permis l'arrestation de quatre éléments du réseau, le cinquième étant en fuite, la saisie de 510 kg de kif traité, de deux véhicules utilisés par le réseau pour le transport de la drogue et un montant de 540.000 DA. Les éléments de la brigade de recherche et d'intervention de la police judiciaire ont arrêté, après investigations et un suivi permanent, les éléments de ce réseau et saisi la quantité de drogue lors d'une souricière dressée sur une piste accidentée à l'ouest de la wilaya, a souligné le lieutenant Antar Imad. La BRI a intercepté un véhicule touristique où a été dissimulée la quantité de drogue provenant d'une zone frontalière de l'extrême ouest de la wilaya en direction d'une wilaya dans l'Est du pays, a-t-il ajouté. Une procédure judiciaire a été engagée à l'encontre des mis en cause qui ont été présentés devant la justice. L'enquête sur cette affaire se poursuit, a précisé la même source.

Lutte contre le narcotrafic Saisie de plus de 4000 comprimés psychotropes par l'ANP

Des détachements de l'ANP ont appréhendé, en coordination avec les services de la Sûreté Nationale, six narcotrafiquants et saisi 4383 comprimés psychotropes à Constantine et Ghardaïa, a indiqué Mardi, le MDN dans un communiqué. Selon la même source, un autre détachement de l'ANP a saisi 5000 paquets de cigarettes à In-Amenas. Aussi, des éléments de la Gendarmerie Nationale ont intercepté, à Sétif, un individu en possession d'un fusil de chasse sans papiers. Dans le cadre de la lutte contre la contrebande et la criminalité organisée, des détachements de l'ANP ont arrêté, le 9 décembre, suite à des opérations distinctes menées à Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar et In-Guezzam, vingt individus et saisi deux véhicules tout-terrain, 9 groupes électrogènes, 10 marteaux piqueurs, cinq détecteurs de métaux, 2000 litres de carburant destinés à la contrebande, ainsi que deux panneaux photovoltaïques et trois sacs de mélange d'or brut et de pierres. Par ailleurs et suite à un appel de détresse, une unité de sauvetage et de recherche relevant des Forces Navales a secouru trois candidats à l'émigration clandestine et a repêché le cadavre d'un autre, et ce, suite au naufrage de leur embarcation à deux miles marins au nord du port de Mers Ben M'hidi, wilaya de Tlemcen, alors que 27 migrants clandestins de différentes nationalités ont été interceptés à Adrar et Tébessa.

Oran :

L'ex-directeur de l'agence foncière de Bir Djir condamné à 3 ans de prison ferme



L'ex-directeur de l'agence foncière de la commune de Bir El-Djir (B.B) a été condamné, mardi, à une peine de trois ans de prison ferme par le tribunal correctionnel de cité Djamel (Oran). Le procureur de la République avait requis, le 26 novembre dernier, une peine de 7 ans de prison ferme à son encontre. Lé mis en cause est poursuivi pour faux et usage de faux, escroquerie et l'utilisation abusive de sa fonction. Le procureur de la République avait également requis une amende de 500.000 DA à l'encontre du mis en cause. Cette affaire revient après que l'accusé ait introduit une opposition, suite à un premier verdict de 5 ans de prison ferme prononcé à son encontre par le même tribunal en janvier 2017. Selon les faits relatés durant l'audience, l'affaire remonte à 2010, lorsque le propriétaire d'un terrain, sis à Bir El-Djir, sur lequel il avait édifié une usine, a été notifié d'un avis d'expulsion. Le même jour, les services de l'APC de Bir El-Djir, accompagnés

d'éléments de la gendarmerie nationale, se sont rendus sur les lieux pour exécuter la décision d'expulsion. Le propriétaire de l'usine a présenté aux responsables de l'APC et aux forces de l'ordre tous les documents attestant l'achat du terrain en question en 2004, qui s'étale sur 2.000 m2. Sur ces faits, les éléments de la gendarmerie nationale ont lancé une enquête et une plainte a été déposée pour la récupération du terrain, qui s'est avéré être la propriété de la commune de Bir El-Djir. En 2012, après une série d'enquêtes préliminaires, de nombreuses anomalies ont été découvertes dans le dossier en relation avec le terrain en question. Les documents présentés par le propriétaire de l'usine mentionnaient, entre autres, une délibération falsifiée de l'APC de Bir El-Djir remontant à juillet 1997 concernant le terrain et signée par l'accusé. Ce dernier a été alors arrêté et placé en détention, puis jugé par le tribunal correctionnel de cité Djamel qui l'a condamné à 5 ans de prison ferme.

Un ex membre du staff de Benflis accusé d'espionnage écroué



L'auteur présumé d'un plan d'espionnage, a été placé Lundi, sous mandat de dépôt, a indiqué le procureur de la République près le tribunal de Bir Mourad Raid, dans un communiqué. En effet, l'enquête judiciaire a confirmé, que le mis en cause répondant aux initiales (B, S), est un ex membre de la direction de la campagne électorale du candidat aux présidentielles, Ali Benflis. Le mis en cause était chargé de la collecte des informations sur la situation en Algérie, notamment les préparatifs des prochaines élections présidentielles, au profit de pays étrangers. « L'enquête a révélé que le mis en cause avait fourni régulièrement des rapports sur les préparatifs des élections en Algérie, selon le communiqué. Le mis en cause a avoué lors de l'en-

quête, qu'il a fait la connaissance du candidat Ali Benflis en 2003, et qu'il lui a rendu plusieurs services dont le règlement d'un problème lié à un compte bancaire domicilié dans le même pays étranger, en son nom et en non de son épouse. Le juge d'instruction a ordonné sa mise en détention provisoire. Le procureur de la République près le tribunal de Bir Mourad Rais, Fethi Lakhal, a précisé dans le communiqué, que « cette affaire a fait l'objet d'investigations approfondies, ayant permis l'identification et l'arrestation du mis en cause ». Les services de Sécurité avaient annoncé, « la mise en échec d'un plan d'infiltration de forces étrangères de la campagne de Ali Benflis, candidat à la Présidentielle du 12 décembre courant ».

De l'administration

Le Monde

Quotidien National d'Information

**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ
POUR VOS PUBLICITÉS**

Pour plus de détails contactez nous au :



023 95 70 70

Ou par Email au :



monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ



Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GENERAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SALIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145636147 BDL

ANEP TEL 02173728

021737128

FAX 021739559

DIFUSION

QUEST- CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

Comment développer une idée de création innovante

Je suis entrepreneur dans l'âme ! Je me vois diriger une entreprise et j'en ai toutes les compétences mais je n'ai pas d'idée. Comment faire dans ce monde où à chaque instant une nouvelle entreprise se présente sur le marché pour générer l'idée du siècle ! En dehors de la recherche fondamentale et appliquée des grands laboratoires, beaucoup d'entrepreneurs en herbe cherchent une idée « géniale » qui leur tomberait du ciel comme une révélation divine. Ce n'est jamais arrivé à notre connaissance ! Une idée nouvelle naît presque systématiquement par hasard, et celles qui fonctionnent sont souvent les plus simples.

Qu'appelle-t-on une idée de création « innovante » ?

Une idée qui apporte une solution nouvelle facilitant la vie du client cible. Il suffit d'observer les idées innovantes qui ont séduit un public exponentiel : le vélib et ses jumeaux implantés dans toute la France comme le bicloo, l'Autolib' qui s'est installé dans toute l'île de France, les livraisons écolo, le co-voiturage blablacar, les Allo resto, les Wonderbox, les waterbike qui se sont éparpillés dans la capitale et ailleurs qui sont devenus de véritables business et bien sûr ces idées répondent à un besoin qui correspond à l'économie, au développement durable et au plaisir. La liste est longue... Mais attention aux idées qui si elles vivent un engouement passager peuvent disparaître comme les waterbike qui nécessitaient une quantité d'eau astronomique et des appareils onéreux qui conduisaient les entreprises finalement travailler à

perte. De plus, dans le contexte actuel de protection de la planète, cette idée est venue à contretemps. Il faut aussi songer au SAV et comment les usagers vont les utiliser les produits. Ainsi les trottinettes ont soulevé à Paris l'indignation générale avec leur utilisation sur les trottoirs sources d'accidents.

Comment trouver une idée innovante ?

En dehors de la recherche fondamentale et appliquée des grands laboratoires, beaucoup d'entrepreneurs en herbe cherchent une idée « géniale » qui leur tomberait du ciel comme une révélation divine. Ce n'est jamais arrivé à ma connaissance ! Une idée nouvelle naît presque systématiquement par hasard, et celles qui fonctionnent sont souvent les plus simples. Il s'agit très souvent de combler un manque que l'on a soi-même ressenti dans un secteur d'activité ou d'une solution (produit ou service) mise en place pour répondre à un besoin particulier et dont on s'aperçoit que le besoin existe ailleurs.

Par quelles structures se faire accompagner lorsqu'on a une idée innovante ?

Par les mêmes structures que dans le cas d'une création classique : CFE, CCI, mairie... Allez rencontrer un maximum de gens, même si parfois cela n'aboutit pas. Pensez aux allocations et différentes aides telles que le dispositif ACCRE qui vous permet de garder, sous conditions, les allocations Pole-Emploi lors des 15 premiers mois de création d'une société. Enfin n'oubliez pas de déposer votre concept à



l'INPI ! Toute idée se protège, et de plus vous pourrez de plus vérifier si ce concept n'est pas déjà déposé. Enfin, aidez-vous d'internet avec le plus fameux des blogs sur l'innovation.

Et vous pouvez aussi présenter votre idée auprès de Bpifrance qui saura apprécier le caractère innovant et vous attribuera la qualification 'entreprise innovante' si vous justifiez de la création de produits, procédés ou techniques dont le caractère innovant et les perspectives de développement économique sont reconnus, ainsi que le besoin de financement correspondant ou bien si vous disposez en interne d'une équipe de R&D, même si une partie des travaux de recherche peut être sous-traitée. L'activité de R&D doit être stratégique pour l'entreprise et générer un chiffre d'affaires significatif.

Comment être sûr que notre idée sera rentable ?

Il faut se lancer ! Bien entendu vous devez au préalable réaliser toutes les études de coûts et de marché nécessaires. Je conseille de commencer par valider l'idée à petite échelle. Il faut également baser son prix de vente sur le coût de production et ne pas hésiter à prévoir une marge confortable qui permettra d'amortir les aléas, car il y en aura forcément.

Comment faire une étude de marché pour une idée innovante ? Quelles en sont les particularités ?

C'est une étude de marché classique avec segmentation, enquête... mais la difficulté réside dans la nouveauté du produit ou service proposé. Si votre concept n'est pas facilement assimilé par

votre auditoire lors de sa présentation, c'est peut-être que l'idée n'est pas mûre. Cependant, ne reposez pas tout votre projet sur cette étude : très souvent c'est l'offre qui crée la demande.

Comment convaincre des investisseurs de financer un projet innovant ?

Il n'y a pas de recette miracle. Le mieux est de monter une micro structure (auto-entrepreneur par exemple) et d'éprouver son idée avec 1 ou 2 clients, même si cela ne vous rapporte rien. Si vous arrivez ainsi à prouver que votre idée fonctionne, cela sera plus facile. Souvenez-vous cependant qu'un investisseur ne prendra pas un risque inconsidéré et, bien souvent, il ne voudra pas en prendre plus que vous-même !

s.k

Le coach professionnel ou conseiller d'entreprise

"Vous avez beaucoup de travail et peu de temps ? Vous avez besoin d'être soutenu dans vos décisions : Offrez-vous un coach !". De nos jours, avoir un "coach" dans le domaine privé, c'est devenu tendance, "à la mode", presque normal. Qu'en est-il dans le milieu professionnel ? Outre-Atlantique, aux Etats-Unis ou dans les pays anglosaxons, c'est tout-à-fait normal.



Avoir recours à un coach dans le milieu professionnel peut être considéré à tort comme un manque de confiance en soi, un manque de compétence, une lacune. Avoir un conseiller ou un coach lorsqu'on est chef d'entreprise, c'est tout simplement savoir s'entourer. C'est savoir reconnaître qu'un chef d'entreprise ne peut pas être excellent et compétent dans tout et qu'il est parfois nécessaire d'avoir un avis extérieur et des conseils d'expert. Un consultant en entreprise, conseiller d'entreprise ou coach d'entreprise ne remplace pas le patron. Il ne fait pas les choses à sa place. Il éclaire le chef d'entreprise, lui apporte toutes ses compétences et son expérience et surtout, l'aide à comprendre la situation et les objectifs pour prendre les bonnes décisions au bon moment. Entouré par un expert-comptable et un banquier, le chef d'entreprise ne voit souvent pas l'intérêt d'être accompagné par d'autres experts. Mais travailler avec un expert-comptable et un banquier, est-ce suffisant ? En tant que patron, avez-vous l'impression de tout maîtriser ? Les entreprises qui ferment leur porte n'avaient-elles pas de banquier(s) ni d'expert-comptable ?

Il est primordial pour un chef d'entreprise de ne pas faire sa route seul. Le consulting pour les créateurs et les petites entreprises se développe. De plus en plus de cadres et de dirigeants de PME en reconversion se lancent dans l'entrepreneuriat pour mettre à profit leur expérience auprès des patrons de petites entreprises. Aujourd'hui, même si celle-ci n'est pas encore très bien structurée, l'offre de conseil aux entreprises est exhaustive, présente sur tous les secteurs géographiques et les prix sont adaptés aux budgets des petites PME.

s.i

La démarche de Coaching en entreprise

Le coach d'entreprise ou conseiller d'entreprise à l'entreprise et le chef d'entreprise qui sont les clients

- les produits et services proposés
- les concurrents et la marché
- l'équipe
- les fournisseurs
- et surtout : les objectifs du dirigeant

Le coach d'entreprise va générale-

ment procéder de la manière suivante :

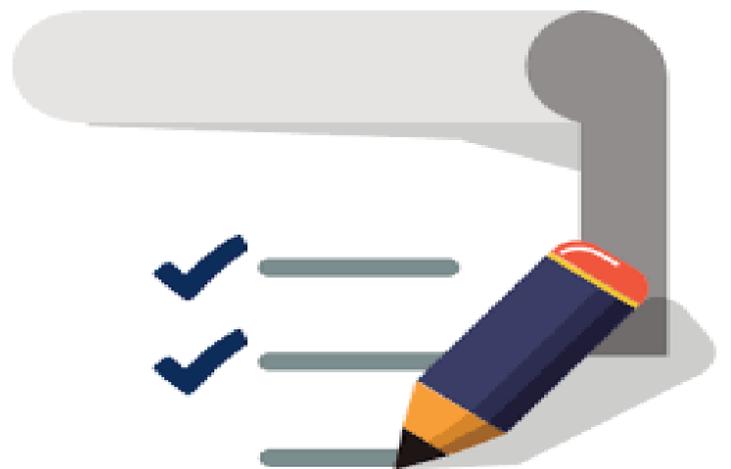
- Etablir un bilan, un diagnostic de la situation
- Définir les objectifs précis du chef d'entreprise : doubler son chiffre d'affaires, obtenir un financement, organiser son entreprise, restructurer son équipe, se verser un salaire plus conséquent, mieux dormir la nuit...
- Etablir un plan d'actions en fon-

tion du diagnostic et des objectifs du chef d'entreprise

- Mettre en place les outils et la méthode pour mener le plan d'actions à bien
- Soutenir et aider le chef d'entreprise dans cette mise en place, mais pas forcément faire la mise en place à la place du dirigeant
- Contrôler avec le dirigeant les effets du plan d'action et mener des actions correctives au besoin.

Progiciel de gestion intégré

Les entreprises utilisent les progiciels de gestion intégrés (PGI) – aussi connu comme système de planification des ressources de l'entreprise et sous l'acronyme anglais ERP, pour gérer les divers aspects de leur exploitation (finance, ressources humaines, marketing, achats, distribution, etc.) de manière uniforme et intégrée. Le PGI aide l'entreprise à fonctionner de façon efficace, efficace et flexible en éliminant les silos (groupes d'activités isolées pouvant dupliquer les efforts ou créer des écarts de processus). Il élimine aussi les difficultés liées à l'utilisation de systèmes informatiques variés par les différentes équipes de l'entreprise. Enfin, il informe le personnel des différents services de ce qui se passe ailleurs dans l'entreprise. L'exemple ci-dessous illustre comment le PGI permet d'intégrer les différentes fonctions d'une entreprise. Le service des ventes de la société



ABC reçoit une commande importante pour un produit populaire. À l'aide du PGI, l'équipe de vente vérifie les stocks de l'entreprise pour confirmer la disponibilité du produit. Comme les autres services voient l'entrée de la commande, ils commencent à la préparer, par exemple, en coordonnant la logistique entre

l'entrepôt et l'expédition pour assurer la livraison ponctuelle alors que l'on traite la commande. Le service des finances constate immédiatement l'inscription de la vente et peut faire le suivi à la fois des revenus et des coûts liés au traitement de la commande.

s.i

De l'administration

Le Monde

Quotidien National d'Information

**Tous les jours
dans les kiosques**

**CETTE ESPACE EST RESERVÉ
POUR VOS PUBLICITÉS**

Pour plus de détails contactez nous au :



023 95 70 70

Ou par Email au :



monde.adm@gmail.com

LE MEILLEUR ACCUEIL VOUS SERA RÉSERVÉ



Fondation pour l'édition
et la publicité

EDITER PAR LA EURL
EL HAOUAFIZE

Président directeur général
Directeur des publications

MME SEMROUNI.K

Directeur adjoint

Z.NACER

DIRECTEUR GENERAL
FONDATEUR

MME SEMROUNI.K

MONDE
DE L'ADMINISTRATION

REDACTEUR EN CHEF

A.SAJIM

SIÈGE SOCIAL
22 RUE SAHRAOUI EL
ACHOUR - ALGER

DIRECTION FAX/TEL
023957070

COMPTE NUMERO

005001112145616147 BDL

ANEP TEL 02173778

021737128

FAX 021739559

DIEUSION

QUEST-CENTRE- EST

IMPRESSION

SIA

Algérie Télécom :

Les frontières algériennes et mauritaniennes raccordées au réseau de fibre optique

La ministre de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, Houada-Imane Feraoun, a procédé hier à Tindouf à l'inauguration du projet de raccordement des frontières algéro-mauritaniennes au réseau de fibre optique, à la faveur de l'achèvement du dernier tronçon en fibre optique Tindouf-Poste frontalier K75, d'une distance de 75 km. La cérémonie de mise en service de ce câble a eu lieu en présence des autorités locales ainsi que du directeur général d'Algérie Télécom (AT) Mohammed Anouar Abdelouahed. Mme Feraoun a, par ailleurs, procédé à la pose de la première pierre d'un projet de réalisation d'un centre technique d'AT au niveau

de ce Poste frontalier, une infrastructure qui «facilitera le raccordement du câble en fibre optique avec les pays voisins et africains», a-t-on expliqué auprès d'AT. Un responsable d'AT, Abderraouf Hammouche, a fait savoir que le projet de pose de 75 km de fibre optique entre Tindouf et le poste frontalier K75 "a été possible grâce à la mise en service, tout récemment, du réseau en fibre optique reliant Adrar à Tindouf sur une distance de 1100 km, via la localité de Chnachen, permettant ainsi de raccorder à Internet plusieurs régions reculées du pays". L'installation du câble entre Tindouf et la frontière avec la Mauritanie a été réalisé en moins de deux mois, par les équipes techniques et travail-

leurs d'AT, permettant ainsi de réduire l'enveloppe financière à -50% de sa valeur réelle, a-t-il ajouté, précisant que ce câble "permettra à l'Algérie de se déployer à l'international". Il a indiqué, par ailleurs, que la wilaya de Tindouf compte un agence commerciale (Actel), 5 points de présence commerciales, 9 centres techniques, et offre des services à près de 9500 abonnés à la téléphonie fixe, plus de 5000 abonnés à l'ADSL et 11.700 abonnés à la 4GLTE. Il a annoncé également que "plus de 172500 km de câble en fibre optique ont été déployés à travers le territoire national, dont 102000 km par AT et 69500 km par COMENTAL, une filiale du Groupe Algérie Télécom".

Présidence

Abdelkader Bensalah signe 5 décrets présidentiels portant ratification d'accords bilatéraux de coopération

Le chef de l'Etat, Abdelkader Bensalah, a signé hier cinq décrets présidentiels portant ratification d'accords bilatéraux dans les domaines de la coopération et du commerce, conformément à l'article 91-9 de la Constitution, a indiqué un communiqué de la présidence de la République. Le premier décret concerne l'accord cadre relatif à la coopération dans le domaine de la santé entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République de Cuba, signé à Alger le 10 mai 2016. Le second décret porte sur l'avenant N° 1 à l'accord cadre relatif à la coopération dans le domaine de la santé entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République de Cuba, signé à la Havane le 30 janvier 2018. Le troisième décret est relatif à l'accord commercial entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République fédérale démocratique d'Ethiopie, signé à Alger le 13 avril 2017. Le quatrième décret a trait au protocole de coopération entre le gouverne-

ment de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République de Turquie sur la valorisation du patrimoine culturel commun, signé à Alger le 6 février 2018. Le cinquième décret concerne le mémoran-

dum d'entente entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République fédérale démocratique d'Ethiopie pour la coopération dans les domaines de l'élevage et de la pêche.



COP 25

Un fonds de soutien pour aider les pays à s'adapter au risque climatique



Le groupe de la Banque mondiale (BM) aide les pays à réduire leurs émissions et à s'adapter au risque climatique, par le biais notamment d'un fonds de soutien à la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, rapportent hier des médias. Ce fonds soutient divers pays à travers le monde et des interventions qui vont du déploiement de moyens de transport sobres en carbone à la mise en place d'outils informatiques innovants pour la cartographie des risques climatiques. Il s'inscrit dans le cadre de la contribution de la Banque au partenariat pour la mise en œuvre des contributions nationales (NDC Partnership), une coalition de plus de 150 pays et organisations internationales réunis dans le but de mobiliser des moyens techniques et financiers en vue d'accélérer l'action climatique dans les pays. A rappeler que la 25e Conférence des Etats parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP25) qui s'est tenue le 2 décembre dernier, se poursuivra jusqu'au 13 du mois courant à Madrid (Espagne). Quatre ans après la signature de l'accord de Paris, les représentants de près de 200 pays se retrouvent à Madrid pour discuter des défis et des enjeux du changement climatique et les risques qui représente ce phénomène envers la planète. Il s'agit également d'une étape importante dans la perspective de la COP 26, prévue à Glasgow (Ecosse) en 2020, puisque les pays devront, à cette échéance, avoir renforcé leurs objectifs au titre des "contributions déterminées au niveau national".

Tizi-Ouzou:

Tentative de profanation de la tombe de Matoub Lounes à Taourirt Moussa

Le Conseil constitutionnel a rappelé, hier dans un communiqué, aux candidats à la Présidentielle du 12 décembre, les dispositions relatives à l'exercice du droit de recours sur la validité des opérations de vote. "Soucieux d'assurer les conditions appropriées à l'exercice du droit de recours sur la validité des opérations de vote, le Conseil constitutionnel rappelle aux candidats à la Présidentielle du 12 décembre 2019, les dispositions de l'article 182 alinéa 3 de la Constitution, l'article 172 de la loi organique relative au régime électoral modifiée et complétée et les articles 52 et 35 du règlement fixant les règles de fonctionnement du Conseil constitutionnel. Ces dispositions prévoient que "tout candidat ou son représentant dûment habilité a le droit de contester la régularité des

opérations de vote en faisant mentionner leur réclamation sur le procès-verbal de dépouillement disponible dans le bureau de vote. Le Conseil constitutionnel est saisi immédiatement de cette réclamation pour l'étudier". La requête du recours doit comporter les indications suivantes: "la qualité du requérant, son nom, son prénom, son adresse, le numéro de la pièce d'identité, date et lieu de son émission, sa signature, nom et prénom du candidat qu'il représente, avec l'exposé des faits et moyens justifiant le recours".
-Numéro de fax groupé 023 25 38 74(10 lignes groupées)
-Courriel du Conseil constitutionnel : info@conseil-constitutionnel.dz
Téléphone : 021 79 00 88/ 021 79 00 41.